Comité consultatif de la Réserve naturelle de Saint-Martin

16 décembre 2015 Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

















Sommaire ...

- 4 Présentation de la RNN
- 11 Rapport d'activités au 16 décembre 2015
- 54 Compte-rendu du Comité consultatif du 17 décembre 2014
- 58 Rapport financier intermédiaire au 31 octobre 2015



Présentation de la RNN - - -



Localisation : île de Saint-Martin Collectivité de Saint-Martin

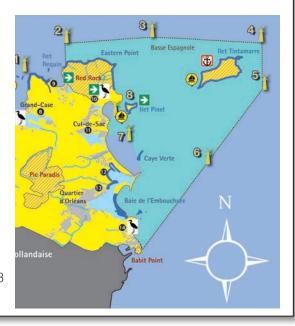
Surface totale 3 060 hectares, dont :

Terrestre: 153 hectares Marine: 2 907 hectares

Type de protection : Réserve Naturelle Nationale

Catégorie UICN : IV

Texte de création : décret ministériel n°98-802 du 3 septembre 1998





Description

3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de phanérogames marines et récifs coralliens,
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

4 grandes unités écologiques

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de phanérogames marines



Biodiversité

Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épineux et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.

La mangrove, typique de la zone intertropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est composée d'essences ligneuses halophytes dominées par le palétuvier rouge Rhizophora mangle. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.





Les herbiers sous-marins sont composés de phanérogames marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue Thalassia testudinum. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.

Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, tortues...).



Les formations coralliennes de récifs construits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sousmarins.



Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, *Melocactus intortus* ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont *Mamillaria nivosa*, *Opuntia triacantha* et *Cephalocerus nobilis*.

Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de phanérogames marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées par diverses conventions et notamment au niveau international par la Convention de Carthagène.

L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et 6 espèces d'oiseaux marins, dont :

Balbuzard pêcheur, Pandion haliaetus

Colombe à queue noire, Columbina passerina

Frégate superbe, Freguta magnificens

Grande Aigrette, Ardea alba

Héron Garde-bœufs, Bubulcus ibis

Mouette atricille, Larus atricilla

Paruline jaune, Dendroica petechia

Pélican brun, Pelecanus occidentalis

Pluvier à collier interrompu, Charadrius alexandrinus

Pluvier de Wilson, Charadrius wilsonia

Sucrier à ventre jaune, Coereba flaveola

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés. Saint-Martin possède effectivement une topographie favorable à l'accueil d'oiseaux, grâce à la présence de nombreux étangs répartis sur l'ensemble de l'île. Tous les étangs sont protégés par un arrêté préfectoral de protection de biotope, 14 appartiennent au Conservatoire du Littoral et sont gérés par la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin.







Les tortues

Les sites de la Réserve Naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, *Dermochelys coriacea*, la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata* ou la tortue verte, *Chelonia mydas*.





Les mammifères marins

Dauphin commun, *Delphinus delphis*Dauphin tacheté pantropical, *Stenella attenuata*Dauphin tacheté de l'Atlantique, *Stenella frontalis*Dauphin à long bec, *Stenella longirostris*Grand dauphin, *Tursiops truncatus*Globicéphale tropical, *Globicephala macrorhynchus*Orque, *Orcinus Orca*Mégaptère, *Megaptera novaeangliae*Cachalot, *Physeter macrocephalus*

La Réserve naturelle fait partie intégrante du sanctuaire Agoa pour les mammifères marins dans les Antilles françaises.





















Gestion

Statut de l'organisme de gestion

Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Président : Harvé Viotty

Coordonnées

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin Antenne du Conservatoire du Littoral Résidence les Acacias Anse Marcel

97150 SAINT-MARTIN Tél: 05 90 29 09 72 Fax: 05 90 29 09 74

www.reservenaturelle-saint-martin.com

direction@rnsm.org

Moyens logistiques

3 véhicules 4x4, 2 bateaux, appareils photos, caméra, équipement informatique...



Réglementation

Art. 5. - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :

De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;

De troubler ou de déranger les animaux.

Art. 6. - Il est interdit:

- 1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;
- 2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.
- **Art. 7. -** Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales dans la réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.
- Art. 8. L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.
- **Art. 9.** La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 10. - Les activités agricoles, pastorales et forestières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.



Art. 11. - Il est interdit:

- 1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- 2° D'abandonner ou de déposer des détritus de quelque nature que ce soit ;
- 3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;
- 4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac :
- 5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;
- 6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.
- **Art. 12.** Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature. Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.
- **Art. 13. -** La collecte des minéraux, des fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.
- Art. 14. Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.
- **Art. 15. -** Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.
- **Art. 16. -** Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.

- **Art. 17. -** La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable :
- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- 2° A ceux des services publics :
- 3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.
- **Art. 18. -** La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.
- **Art. 19. -** Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de gestion de la réserve.
- **Art. 20.** Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.
- **Art. 21. -** L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif.
- Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.
- **Art. 22. -** Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.
- **Art. 23. -** La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.



Délimitation

Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique. Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8.

Bouée n° 1 : au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla

Bouée n° 2 : à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards.

Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)

Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamare

Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamare

Bouée n° 6 : entre Tintamare et Babit-Point (Marina d'Oyster Pond) Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN

Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

Dans la Baie Orientale, dont le littoral est exclu du territoire de la RNN, plusieurs petites bouées jaunes marquées du logo de la réserve délimitent le périmètre.





Le personnel

Direction

Nicolas Maslach

Le directeur de la Réserve naturelle assure la direction générale. Il représente la Réserve auprès des instances locales et nationales.

Pôle coopération régionale et éducation

Romain Renoux

Ce pôle anime les partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels protégés de la Caraïbe notamment dans le cadre de l'Agence des aires marines protégées, du CAR-SPAW et du sanctuaire Agoa. Il coordonne le projet européen BEST dans toute la Caraïbe.

Amandine Vaslet

Salariée du CAR-Spaw dans le cadre de la mission BEST, qu'elle coordonne avec Romain Renoux.

Pôle études et aménagementsJulie Walker, attendue le 2 janvier 2016

Après le départ d'Olivier Raynaud, embauché par l'agence de l'environnement à Saint-Barthélemy, le Conservatoire du littoral a embauché sa nouvelle chargée de mission. Sa mission consiste à coordonner les actions de protection et de mise en valeur des sites littoraux et des étangs appartenant au Conservatoire.



Pôle études scientifiques

Julien Chalifour, titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical, il coordonne les programmes scientifiques et suit l'état de santé des écosystèmes protégés. Caroline Fleury, titulaire d'une licence en sciences de la terre et de l'environnement et d'un master en gestion des risques naturels et technologiques, elle bénéficie depuis février 2015 d'un contrat d'avenir d'une durée d'un an renouvelable.



Pôle aménagements, surveillance et police de l'environnement

Franck Roncuzzi - responsable du pôle

Commissionnements faune / flore, circulation des véhicules terrestres à moteur, réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine et Conservatoire du littoral

Christophe Joe - garde

Commissionnement Conservatoire du littoral

Steeve Ruillet - garde

Commissionnements réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine, loi sur l'eau et Conservatoire du littoral

Ashley Daniel

embauchée en contrat avenir depuis le 1er juillet 2015. Ce contrat d'un an est éventuellement renouvelable.

Ils participent activement à l'aménagement des espaces naturels en assurant la pose et l'entretien des mouillages ainsi que le suivi des chantiers d'aménagements. Ils participent aux relevés scientifiques. Assermentés, ils ont une mission de sensibilisation et de police de la nature.



Rapport d'activités 2015



Introduction

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin a été validé par arrêté préfectoral le 18 mars 2010 pour une période de 5 ans.

Rappelons que l'objectif principal retenu dans ce plan de gestion est le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres à Saint Martin. Cet objectif peut paraître plutôt défensif, néanmoins la pression anthropique croissante, sur un espace réduit, oblige à considérer qu'obtenir le maintien de la qualité des milieux actuels constitue, en soi, un challenge particulièrement ambitieux pour Saint-Martin.

A partir de cet objectif principal, 7 objectifs à long terme ont été définis :

- 1) L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- 2) La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés
- 3) L'extension de la gestion de la réserve naturelle à de nouveaux espaces*
- 4) La restauration des milieux ou populations dégradés
- 5) La communication et l'éducation environnementale
- 6) L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions
- 7) Le renforcement de l'intégration régionale

^{*} Ce troisième objectif est piloté par la Collectivité de Saint-Martin. La Réserve naturelle fournit à sa demande une expertise technique.



Sommaire

PAGE 14

L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

- 14 >> Megara 2015 : 12 jours autour des baleines à bosse
- 15 Mieux connaître les mammifères marins
- 16 >> Un beau livre en préparation
- 16 >> Pacotilles : une campagne en deux phases
- 17 >> Pacotilles: phase 2
- **18** Agoa : le partenariat se renforce
- 18 Mise en senne d'un requin citron
- 19 >> Sasha et Joe suivies depuis l'espace
- 20 >> «Save our sharks» des deux côtés de l'île
- 20 Negaprion, phase 4

PAGE 21

La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

- 21 >> Défi : traiter les eaux usées en protégeant les étangs
- 22 >> PLU: le Conservatoire reste vigilant
- 22 >> Babit Point 100% nature
- 23 >> Des sénateurs satisfaits
- 23 Mise à jour de l'atlas des tortues
- 24 >> Fish Day: collaboration COM et RN
- 24 >> 17 mouillages en état à Tintamare
- 25 >> Pas de frontière pour les singes verts
- 26 >> Retour à la nature au Galion
- 27 Moins de rats et de souris à Pinel et Tintamare
- 27 >> Toilettes écolo à Pinel
- 28 >> Actions de police

Le point au 1er décembre 2015

Demande d'extension de compétences

Qui pêche dans la Réserve nettoie les plages

Regrets tardifs chez deux braconniers

Un jardinier sans gêne

Non respect de la règlementation

Des nageurs suspects... et pour cause

8 lambis sauvés de justesse

PAGE 30

La restauration des milieux ou populations dégradés

- 30 >> La première pépinière de coraux de type Acropora sp.
- 31 >> Les bébés coraux se portent bien
- 32 >> Sargasses : vers une solution pérenne
- 32 >> Un feu nécessaire à Pinel

PAGE 33

La communication et l'éducation environnementale

- 33 >> Le projet BioHab à l'honneur
- 33 >> Toute l'info sur les baleines à bosse
- 34 >> «Mon école, ma baleine» en mission à Anguilla
- **34** Merci aux salariés d'EME!
- 35 Des collégiens bien informés sur les mammifères marins
- 35 Découverte de la mangrove dès la maternelle
- 36 >> Un quatrième observatoire aux oiseaux, à Chevrise
- 37 Magoa: un «kozé» sur les mammifères marins

PAGE 38

L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

- 38 >> Le point sur les AOT accordées par le Conservatoire
- 39 >> Le pôle scientifique monte encore en puissance
- 39 >> Une nouvelle recrue chez les gardes
- 40 >> Un échange gagnant-gagnant
- 40 >> Ensemble, pour mieux gérer

PAGE 41

Le renforcement de l'intégration régionale

- 41 >> Coopérer pour améliorer
- **41** >>> BEST : l'Europe en outre-mer
- 43 >> La Réserve participe à un projet néerlandais
- 44 >> La Réserve en mission iguanes en Martinique
- 44 >> Mission iguanes à La Désirade
- 45 >> Agoa se mobilise à l'occasion de la Karujet
- 45 >> Une réunion à l'échelle de l'Océan atlantique
- 46 >> Première réunion de travail du conseil de gestion d'Agoa
- 47 >> Visioconférence tripartite
- 47 >> La Réserve bien représentée à Brest
- 48 >> Tout BEST à Bruxelles
- 48 >> D'une pierre six coups, au DCNA
- 49 >>> BEST & CEPF: des objectifs identiques
- 49 >> Le bureau d'Agoa se réunit à Saint-Barth
- 49 >> Rencontre autour des limicoles côtiers
- **50** Les points-phare du second conseil de gestion
- 51 >> Yarari, le nouveau sanctuaire néerlandais
- 51 >> REMMOA prend les espèces marines de haut
- **52** Rencontre avec les outremers britanniques
- 53 >> BEST renforce son soutien à la biodiversité ultramarine
- 53 >> BEST : la Réserve fait le point à Bruxelles



L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

Megara 2015 : 12 jours autour des baleines à bosse

Après avoir lancé la première mission Megara de suivi des baleines à bosses autour de Saint-Martin et des îles environnantes en mars 2014, la Réserve naturelle a donné le 23 mars 2015 le top départ de Megara 2015, soit 12 jours d'observation à la recherche des baleines à bosse. Les suivis de mammifères marins mis en place par la Réserve avec le soutien du sanctuaire Agoa, et plus spécialement les missions Megara dans les lles du Nord, ont mis en évidence le fait que les baleines à bosse ne sont pas seulement de passage autour de nos îles. Les chants des mâles, l'observation de groupes de mâles poursuivant des femelles ainsi que la présence de femelles et de leurs baleineaux âgés de quelques jours indiquent que cet espace marin peut être une zone de reproduction et une nurserie

pour ces grands mammifères. La belle surprise de cette expédition a été la diversité et le nombre de chants des mâles enregistrés par l'équipe de Megara, les meilleurs chanteurs cherchant à se faire valoir pour gagner le cœur de celles qui les choisiront pour l'accouplement. «Chaque année, les chants se renouvellent et ils sont cette saison relativement différents de ceux que nous avons entendus et enregistrés en 2014», remarque Julien Chalifour, en charge du pôle scientifique à la Réserve. «S'ils viennent du même endroit, les mâles vont adopter le même style de chants, et ces chants peuvent évoluer apparemment au fur et à mesure des rencontres entre les groupes», continue-t-il en précisant que chez les baleines à bosses, le premier au hit parade a les meilleures chances de reproduction.





Mieux connaître

les mammifères marins



Comme le précise son plan de gestion, la Réserve naturelle, qui travaille en étroite coopération avec l'Agence des aires marines protégées et le sanctuaire Agoa, s'est donnée pour mission d'approfondir ses connaissances des mammifères marins qui fréquentent les lles du Nord, afin de mettre en place, sous l'égide du sanctuaire Agoa, les actions de gestion les mieux adaptées à la conservation de ces espèces emblématiques.

Parmi la quinzaine de participants à Megara 2015, outre l'équipe de la Réserve, on trouve Michel Vély, spécialiste des mammifères marins et président de l'association Megaptera, qui développe de nombreux programmes d'étude, de sensibilisation et de conservation des mammifères marins; deux preneurs d'images et de son, mais aussi Olivier Halin, vidéaste et pilote de drone. Habitué des expéditions scientifiques, il a pu réaliser des images aériennes de grands dauphins à proximité des côtes de Tintamarre. Il va falloir maintenant traiter ces images et plus particulièrement trier les photos des nageoires caudales, dont les caractéristiques signent l'identité de chaque baleine à bosse, les entrer dans le catalogue créé l'année dernière par la Réserve et les partager avec les catalogues existants, dans la Caraïbe, mais aussi aux Etats-Unis, au

Canada, en Islande, en Norvège... Également, trois prélèvements de peau vont permettre de déterminer le sexe et l'origine de ces individus, leur régime alimentaire, mais aussi les éventuels polluants chimiques fixés dans leur organisme. Ces biopsies seront comparées par le Dr Per J. Palsboll, de l'Université néerlandaise de Groningen, à une base de données de plusieurs milliers d'échantillons prélevés sur des animaux dans l'Atlantique Nord. Elles permettront peut-être de découvrir quelles autres zones de l'Atlantique ont fréquentées ces grands mammifères.





Un beau livre en préparation

Saint-Martin et sa Réserve naturelle auront leur place dans le prochain livre de Renaud Dupuy de la Grandrive, photographe spécialiste du milieu marin et sous-marin, mais également directeur de l'Aire marine protégée du Cap d'Agde, zone écotouristique de 6500 hectares fréquentée par 250 000 touristes chaque été, soit dix fois le nombre de ses habitants. Venu prêter main-forte à la Réserve à l'occasion de la seconde mission Megara, au cours de laquelle il a réalisé de beaux clichés, Renaud est l'auteur de deux livres illustrés, l'un sur le Cap d'Agde et l'autre sur le milieu marin méditerranéen. Son prochain opus voit large, puisqu'il va s'agir de présenter tous les «hotspots» de la biodiversité marine sur toute la planète...



Pacotilles:

une campagne en deux phases

La mission Pacotilles a eu pour objectif la collecte de coraux, d'éponges, d'algues et de petits crustacés à l'échelle de l'arc antillais et donc à Saint-Martin. Elle s'est déroulée en deux phases, afin d'améliorer la connaissance sur la biodiversité des fonds marins dans les Petites Antilles. La première phase a consisté à collecter des coraux, des éponges, des algues et de petits crustacés en Martinique, en Guadeloupe et à Saint-Martin. L'objectif de cet inventaire est d'améliorer la connaissance sur la

biodiversité et la connectivité du benthos - ensemble des organismes aquatiques vivant à proximité du fond des mers et océans - dans les Petites Antilles. Les grandes missions d'inventaire scientifique sont rares, surtout dans le cas d'espèces relativement peu étudiées, comme c'est le cas pour les éponges. Elles suscitent depuis peu l'intérêt croissant de l'industrie pharmaceutique, dans la mesure où certaines de leurs molécules pourraient bloquer l'apparition de maladies.





Pacotilles: phase 2

La seconde phase de la mission Pacotilles a eu lieu les 26 et 27 mai, avec la participation de scientifiques principalement intéressés par les éponges, qui constituent la plus grande partie des récifs coralliens de la Caraïbe - contrairement aux récifs du Pacifique et de l'Océan Indien, majoritairement constitués de coraux. Inscrites au menu des tortues imbriguées et des poissons-anges, certaines de ces éponges tendent à se développer dans la pénombre, dans les anfractuosités du récif, où elles font moins l'objet de prédations. À leur surprise, ces scientifiques ont constaté l'absence à Saint-Martin d'espèces d'éponges très présentes en Guadeloupe et a contrario une grande abondance d'éponges calcaires, de plus grande taille que leurs sœurs guadeloupéennes et martiniquaises. Les chercheurs ont procédé à des relevés de terrain, pris des photos, prélevé des échantillons et leurs analyses devraient permettre d'expliquer ces différences et peut-être de révéler la présence d'espèces encore inconnues, les espèces d'éponges se comptant par milliers. La Réserve naturelle, qui avait répondu favorablement à la demande d'autorisation de plongée et d'inventaire des responsables de la mission Pacotilles, sera informée des résultats, qui donneront éventuellement lieu à la mise en place d'une protection accrue de certaines zones colonisées par ces espèces. La mission a été financée par l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le CNRS et l'Agence des aires marines protégées.







Agoa: le partenariat se renforce

Bonne nouvelle pour les mammifères marins. Après avoir fait le bilan du travail effectué ces deux dernières années par la Réserve naturelle, l'Agence des aires marines protégées (AAMP), qui a signé une convention de partenariat dans le cadre du sanctuaire Agoa avec la Réserve, souhaite poursuivre cette collaboration. Cette décision a été prise par Pierre Leca, directeur adjoint de l'AAMP, où il dirige le département des parcs naturels marins. En visite dans notre région au mois d'avril 2015, Pierre Leca a rencontré l'ensemble des institutions et des personna-

lités membres du conseil de gestion d'Agoa, en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin. Accompagné de François Colas, le chef de l'antenne Antilles de l'AAMP, et d'Amandine Aynaudi, déléguée pour le sanctuaire Agoa, il s'est entretenu sur notre île avec la vice-présidente Ramona Connor à la Collectivité, le préfet Philippe Chopin et le député Daniel Gibbs. La séance de travail à la Réserve naturelle a été consacrée au prochain conseil de gestion d'Agoa, qui s'est tenu le 21 mai 2015 en Martinique.

Mise en senne d'un requin citron



La troisième session du programme Negara - comme Negaprion, nom scientifique du requin citron - s'est déroulée du 18 au 23 mai 2015, toujours sous la responsabilité d'Océane Beaufort, spécialiste de ce grand poisson cartilagineux couramment observé le long des plages au stade juvénile et le plus en contact avec les baigneurs. Une équipe de la Réserve naturelle et la jeune scientifique ont mis le cap sur le lagon de Tintamare, au sud de l'îlot, où ils ont testé une senne acquise par la Réserve naturelle, dans le but de capturer sans les blesser les requins citron. Cette technique moins agressive que la pêche à l'hameçon est toutefois difficilement praticable

dans les zones rocheuses ou en présence de sargasses. Un seul individu a pu être capturé et a été marqué deux fois : à l'aileron avec un tag et sous la peau à l'aide d'une puce. La raison de l'absence des requins citron juvéniles marqués sur ce site en 2014 reste mystérieuse. Ont-ils migré ? Ont-ils été victime de Gonzalo ? D'un prédateur? L'intérêt de ce marquage réside dans le fait qu'il devrait permettre d'apporter des réponses aux nombreuses questions que se posent les scientifiques sur cette espèce mal connue.





Sasha et Joe

suivies depuis l'espace

Quatre tortues vertes ont été capturées dans la baie Blanche de Tintamare - puis relâchées - dans le cadre de l'opération SeaTag, du 14 au 16 juin 2015. Ce projet, financé par l'Europe, la Région Guadeloupe, la DEAL, le fonds Biome et la Fondation EDF a pour objectif d'améliorer la connaissance sur les tortues vertes dans l'archipel guadeloupéen. Éric Delcroix, chargé de mission pour la Réserve naturelle de Petite-Terre, a participé, aux côtés d'Antoine Chabrolle, en charge du plan de restauration des tortues marines à l'ONCFS, ainsi que d'Océane Beaufort et de Caroline Cestor-Magro, de l'association Kap Natirel. Les guatre tortues vertes évoluaient sur leur aire d'alimentation au moment de leur capture, et n'étaient donc pas en phase de reproduction. Elles ont été mesurées, baguées et surtout deux d'entre elles ont été équipées d'une balise Argos très évoluée. Ce suivi satellitaire mémorise non seulement leurs déplacements et les zones qu'elles fréquentent, mais renseigne aussi sur le nombre de leurs plongées, leurs durées et à quelle profondeur elles se déroulent, sur une durée de sept mois. Ces informations sont disponibles en permanence sur le site seaturtle.org, en entrant le nom de l'animal dans la case «animal finder».



La trentaine d'écovolontaires participant au suivi annuel des pontes de tortues se sont retrouvés sur la plage de Baie Longue pour une sortie nocturne, le 26 août de 20h00 à 0h30. L'équipe a pu observer trois tortues vertes, dont deux sont rapidement retournées à la mer. La troisième a commencé de creuser son nid, avant de changer d'avis et de rejoindre les flots. Les écovolontaires du secteur ont relevé 80 traces de tortues à Baie Longue en août 2015, et 39 en juillet. La saison des pontes s'étend de mars à novembre et il est important de ne pas déranger ces animaux durant cette période.





«Save our sharks»

des deux côtés de l'île

Comme la Réserve naturelle de Saint-Martin, la Nature Foundation de Sint Maarten s'intéresse aux différentes espèces de requins présentes autour de Saint-Martin. Dans le cadre du programme néerlandais «Save our sharks», deux étudiants en stage à la Nature Foundation, encadrés par le bureau d'études IMARES, ont travaillé à la mise en œuvre de l'inventaire des espèces de requins fréquentant les eaux des deux parties de l'île. Cette mission a complété l'échantillonnage existant avec l'observation de nouvelles espèces sur de nouvelles zones. Sur la partie française, en collaboration avec le pôle scientifique de la Réserve, de nouvelles espèces au stade juvénile ont pu être observées, confirmant le rôle de nursery des eaux côtières.



Observation d'un requin citron juvénile

Negaprion, phase 4



Océane Beaufort a effectué une quatrième mission à Saint-Martin du 16 au 21 novembre 2015, toujours en collaboration avec le pôle scientifique de la Réserve naturelle dans le cadre de la mission Negaprion. Cette spécialiste des requins était de retour du Panama, où elle a participé à un colloque scientifique du Gulf and Caribbean Fisheries Institute, au cours duquel une ses-

sion a été consacrée au suivi scientifique des requins et des raies. À Saint-Martin, il s'est agi de faire le tour des sites déjà identifiés comme zones de nursery pour les requins citrons, mais surtout d'observer la présence de juvéniles de requins dans une zone déjà observée précédemment, ainsi que la présence de juvéniles de raies léopards.



La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

Défi : traiter les eaux usées en protégeant les étangs



- Le traitement des eaux usées à Saint-Martin n'est correctement effectué que dans certains secteurs et l'Établissement des eaux et de l'assainissement (EEASM), avec la Collectivité, a placé la construction de nouvelles stations d'épuration (STEP) en haut de la liste de ses priorités. Deux stations, l'une à Quartier d'Orléans et l'autre à La Savane, sont en projet. La Réserve reste vigilante, ces deux stations étant installées en bordure de l'étang aux Poissons pour la première et de l'étang de La Savane pour la seconde, deux sites protégés du Conservatoire du littoral. Une étude d'impact a été menée, des taux de rejet acceptables ont été fixés et le principe de mesures compensatoires accepté par l'EEASM : suivis de la qualité de l'eau des étangs, intégration paysagère des STEP, revégétalisation autour des sites, mise en place d'aménagement pour le public, comme par exemple un observatoire aux oiseaux.
- Dans le nord de l'île, où les eaux usées se déversent actuellement dans l'Étang aux Poissons sans aucun traitement, le projet de grande STEP de Quartier d'Orléans, vers laquelle convergeront les eaux usées de Mont Vernon, de la Baie Orientale et de Quartier d'Orléans, devra être terminé avant la fin 2020, dans la mesure où il bé-

néficie de fonds européens. Les travaux devraient commencer en 2015 afin de respecter le calendrier et verront à terme l'enfouissement de kilomètres de canalisations, dont certaines sur des zones protégées. Des procédures juridiques sont nécessaires au niveau du foncier, et la Réserve naturelle comme le Conservatoire du littoral font en sorte de faciliter ces procédures : une convention d'occupation temporaire s'applique à juste titre et la réduction des rejets polluants dans les étangs va dans l'intérêt de la protection de ces espaces fragiles.

À La Savane, dans le cadre de la construction de la nouvelle cité scolaire et du traitement de ses eaux usées, plusieurs parcelles autour de l'étang abritant des constructions illégales depuis des années, la seule solution pour installer les canalisations de la future STEP sans détruire les habitations impose de les faire passer par l'étang. Mais comment? L'ingénieuse solution trouvée par l'EEASM et la Réserve va consister à mettre en place un sentier en platelage de bois, sous lequel les canalisations seront fixées. Ce joli sentier aura un double avantage, puisqu'il permettra aussi aux jeunes de Grand-Case de se rendre à pied en cours, sans emprunter la route.



PLU: le Conservatoire reste vigilant

En janvier 2015, le Conservatoire du littoral a validé sa stratégie foncière pour l'année. En raison de l'avènement du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin, le Conservatoire reste vigilant quant à l'avenir de certains sites: Bell Point entre Grand-Case et Anse Marcel, Red Rock le long du sentier des Froussards ainsi que les mornes autour du Pic Paradis.

Babit Point 100% nature

Le Conservatoire du littoral l'avait promis et cette première étape est terminée : la maison en ruines qui défigurait le magnifique site de Babit Point a été détruite. La seconde étape a consisté à clôturer le terrain avec une barrière en bois, afin de le protéger et de le délimiter. Le Conservatoire participera à la prochaine assemblée générale de l'Association syndicale libre d'Oyster Pond, afin de consulter et d'écouter les résidents du quartier au sujet des aménagements destinés à valoriser le site.









Des sénateurs satisfaits

Bonne nouvelle : l'occupation illégale des terrains de l'État à Saint-Martin est négligeable, surtout en comparaison de la situation en Guadeloupe et en Martinique où, il faut tout de même le préciser, les terrains appartenant à l'État sont beaucoup plus nombreux et étendus. C'est le bilan de la mission sénatoriale destinée à évaluer l'occupation illégale des terrains de l'État dans les départements français d'Amérique, en déplacement sur notre île le 2 mai 2015. Guillaume Arnell, sénateur de Saint-Martin, et Michel Magras, sénateur de Saint-

Barth, faisait partie de cette délégation, avec deux autres sénateurs et un administrateur du Sénat. La mission a apprécié la collaboration existante entre la Collectivité, le Conservatoire et la Réserve, dans une vision commune de protection de l'environnement. Cette collaboration se vérifiera prochainement sur la baie de l'Embouchure, le Conservatoire désirant inviter la Collectivité à participer à la gestion de la plage du Galion, dans la mesure où les aménagements prévus concernent en premier lieu la Collectivité et sa population.

Mise à jour de l'atlas des tortues

Stagiaire à la Réserve du 5 janvier au 15 juin 2015, Marine Nouhaud, 22 ans, effectue un master 2 «Ecologie et Dynamique des Littoraux et des Estuaires» à l'université de La Rochelle. Elle a pour mission d'actualiser l'atlas des sites de pontes des tortues marines à Saint-Martin. Créé il y a six ans par Pauline Malterre, à l'époque chargée de mission scientifique à la Réserve, et Éric Delcroix, responsable du réseau tortues marines en Guadeloupe, cet atlas synthétise l'état des lieux de la qualité de toutes les plages fréquentées par les tortues en période de ponte, sur l'ensemble de la partie française de l'île. Sur les plages répertoriées dans cet atlas, l'étudiante a noté tous les changements survenus depuis 2009 en ce qui concerne principalement l'état de la végétation et l'artificialisation des plages. Elle a fait les préconisations estimées nécessaires pour favoriser la ponte des tortues. Il s'agit par exemple de planter des raisiniers en bordure des plages, comme l'a déjà fait la Réserve à Pinel et à Grandes Cayes. Parallèlement, Marine a participé au suivi des pontes de tortues marines avec l'équipe des écovolontaires chargés d'arpenter les plages deux fois par semaine, afin de repérer les traces de montée des tortues venues creuser leur nid.



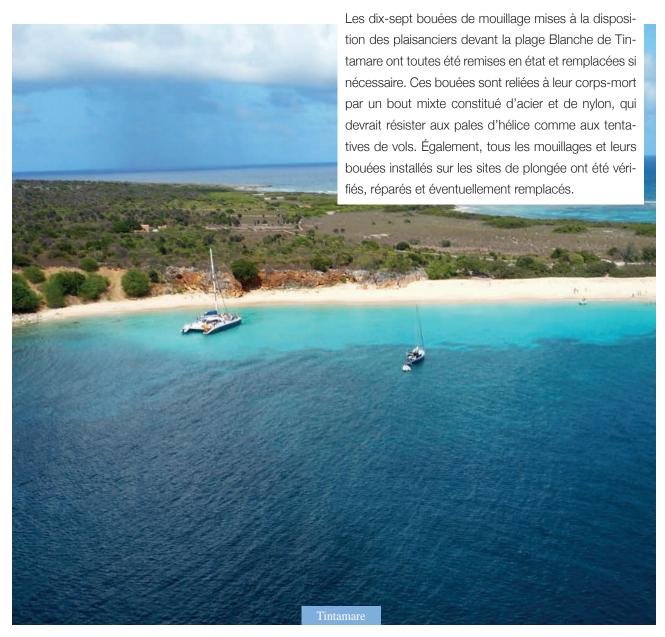


Fish Day: collaboration COM et RN

Chaque année à l'occasion du Fish Day, qui se tient le premier dimanche de mai autour de l'embarcadère de Pinel, la Réserve naturelle facilite la circulation des nombreux visiteurs en permettant aux véhicules d'utiliser le raccourci naturel entre l'étang de la Barrière et la route de Grandes Cayes. Cette autorisation se fait en coopération avec la

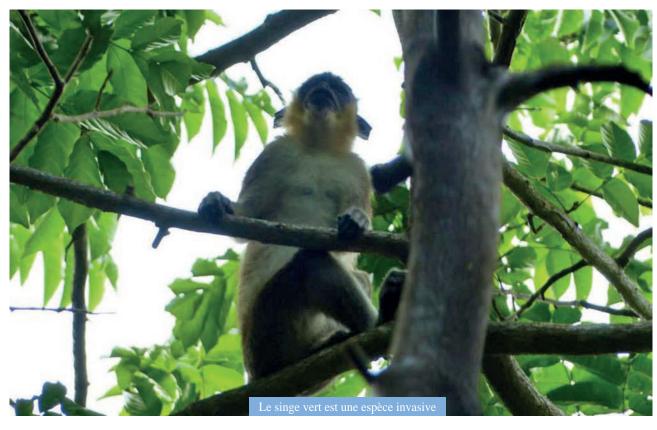
Collectivité, de manière à ce que l'impact sur le milieu naturel soit le plus faible possible. Au préalable, la Réserve avait réparé le sentier dans la mangrove mis à mal par le cyclone Gonzalo et nettoyé l'étang. De son côté, la Collectivité avait ordonné l'enlèvement d'une partie des abondantes sargasses qui s'entassent depuis plusieurs mois sur le rivage.

17 mouillages en état à Tintamare





Pas de frontière pour les singes verts



Les singes verts étant de plus en plus nombreux à Saint-Martin, leur problématique prend de l'ampleur. Cette espèce introduite est présente sur les deux côtés de l'île et le gouvernement de Sint Maarten a sollicité la Réserve naturelle en vue d'une collaboration transfrontalière pour la gestion de leur population. De nombreux habitants ont été amenés à observer des groupes de singes verts évoluant en milieu naturel, mais aussi dans des zones périurbaines, comme à Concordia, Hope Estate, Rambaud ou aux Terres Basses. Certaines personnes se sont retrouvées nez à nez avec un singe chapardant de la nourriture dans leur cuisine et certaines d'entre elles ont constaté un comportement agressif face à des humains ou des animaux domestiques. Ces primates sont également responsables de vols et de dégradation dans les jardins et les potagers. Plusieurs décisions ont été prises à l'occasion des deux premières réunions de travail: recensement des singes verts et estimation de leur population, perception de leur présence auprès du public et mise en place d'un suivi de localisation de leurs territoires. L'éventualité d'une régulation de leur natalité a été envisagée, mais pas leur éradication. En effet d'autres îles, comme Saint-Kitts, ont bien tenté de contrôler la population de ces singes en les tuant au fusil, mais sans résultat probant. Cette initiative transfrontalière s'organisant autour du singe vert pourrait être la toute première collaboration d'une série visant à la mise ne place d'une meilleur gestion des espèces invasives de notre ile : l'iguane commun, le poisson lion, la reinette de Cuba, l'achatine, la mangouste ou la liane corail... Comme souvent lorsque l'on parle de collaboration entre les deux parties de l'île, certaines actions vont se heurter à des réglementations différentes. Si Sint Maarten envisage de marquer les animaux au paint ball pour leur recensement, cette approche semble plus complexe à mettre en œuvre au regard de la réglementation française. La Réserve étant uniquement compétente sur le territoire qu'elle gère, en dehors de ce périmètre, les futures actions devront intégrer les services compétents de la Collectivité et de l'État.



Retour

à la nature au Galion

Les démêlés judiciaires qui opposaient le Conservatoire du littoral et la SCI Le Galion, propriétaire de la parcelle AW16 sur laquelle continuent de se dégrader les ruines de l'ancien hôtel, ont connu un avancement positif, avec la fixation du prix de ce terrain par la justice. En conséquence, le Conservatoire peut prendre possession des lieux et procéder à la démolition de ces constructions disgracieuses. Six mois de travaux et un budget de 660 000 euros sont prévus pour la destruction. Ce budget élevé est dû à la présence d'amiante dans les bâtiments et à la réglementation très stricte liée au traitement de ce polluant

dangereux. L'appel d'offres est en cours : le chantier commencera en début 2016 et se terminera dans le courant du second semestre. Le Conservatoire consacrera 1 M€ au total sur le projet du Galion, avec la remise en état du site et son aménagement pour le public, qui bénéficiera d'un mobilier adapté aux pique-niques et au repos. L'étude de valorisation effectuée par le Conservatoire prévoit la canalisation de la circulation des véhicules, ainsi que l'intégration dans le paysage d'une base nautique et d'un snack. En accord avec la Collectivité et à l'issue de cette réhabilitation, une convention tripartite définira les rôles de chacun.

La piscine flottante du Galion accueillant des scolaires, la réglementation impose à la Collectivité de prévoir la présence d'un maître nageur sauveteur (MNS). Et qui dit MNS, dit poste de secours. Cette obligation étant liée à la sécurité des jeunes, le Conservatoire a autorisé la Collectivité à mettre en place cette construction légère en bordure de la plage.





Moins de rats et de souris à Pinel et Tintamare



54 rats ont été piégés en deux semaines à Tintamare ainsi que 23 rats et 6 souris en une semaine à Pinel, au cours d'une campagne de captures menée en juillet 2015. Ces chiffres restent modestes lorsqu'on les compare à la campagne 2013, au cours de laquelle 268 rats avaient été tués à Tintamare, et 78 rats et 41 souris à Pinel. La réduction des ressources alimentaires en raison de la sécheresse est la cause probable de la moindre présence de rongeurs sur ces deux îlots. Éga-

lement, à Pinel, les restaurateurs ont amélioré la gestion des déchets alimentaires et procèdent également à des actions de régulation vis-à-vis des rongeurs. Espèces introduites, rats et souris sont friands d'œufs d'oiseaux et de tortues marines. À Tintamare, les rats s'attaquent au gaïac, dont ils dévorent les graines. Cette opération, coordonnée par la Réserve, a été rendue possible grâce au travail des stagiaires Nathan Leroy et Thierry Mordon-Constant.

Toilettes écolo à Pinel

Après une première expérience décevante, le Conservatoire du littoral relance le projet d'installation de toilettes sèches à Pinel. Grâce à l'expérimentation réussie de l'un des restaurateurs de l'îlet, qui a installé avec succès des toilettes fonctionnant selon un nouveau système technique adapté au climat tropical, le Conservatoire va mettre en place trois autres dispositifs sanitaires, en collaboration avec la Réserve naturelle. Livraison prévue au printemps 2016.



Actions de police

→ Le point au 1er décembre 2015

Les gardes de la Réserve naturelle de Saint-Martin ont procédé à 208 patrouilles en mer entre le 1er janvier et le 1er décembre 2015. 38 contrôles se sont avérés «non conformes» et ont donné lieu à 2 mises en demeure (à la station d'épuration de Friar's Bay), 7 procès-verbaux, 19 avertissements verbaux et 10 confiscations de matériel de pêche ou de chasse sous-marine. Les gardes se conforment à un plan de contrôle bien défini, inclus dans le plan de contrôle national qui rassemble toutes les actions de police de la nature de toutes les entités : réserves et parcs naturels, parcs marins, direction de la mer, Office national des forêts, Office national de la chasse et de la faune sauvage...

→ Demande d'extension de compétences

Une extension des compétences de ses agents assermentés en matière de police de la nature a été sollicitée par la Réserve naturelle auprès de la préfecture, qui gère le dossier. Ces compétences concerneraient la protection des lambis, des tortues marines et des mammifères marins, tous espèces protégées, en dehors du périmètre de la Réserve.

→ Regrets tardifs chez deux braconniers



Averti par un témoin que deux hommes équipés de fusils harpons avaient été repérés au large de l'îlet Pinel, Franck Roncuzzi s'est immédiatement rendu en bateau sur les lieux, en avril 2015. Là, il découvre 3 langoustes portant un trou de flèche, mais pas de fusil... Mais les deux braconniers nient. Les langoustes auraient-elles sauté toutes seules dans leur canot pneumatique et se seraient empalées sur un harpon? Circonstance aggravante : l'un d'eux a déjà été condamné à 20 heures de travail non rémunérés dans la Réserve pour avoir déversé des ordures sur la plage de Grandes Cayes. Le matériel de pêche dissimulé des deux individus a été saisi, ils se sont montrés désolés lors de leur audition à la gendarmerie et ont finalement été condamnés à un rappel à la loi par le juge, rappel qui les incitera à respecter l'interdiction de pêche dans la Réserve, sous peine d'être considérés comme récidivistes.

▶ Qui pêche dans la Réserve nettoie les plages



Surpris en flagrant délit de pêche devant Caye Verte par la Réserve naturelle en mars 2015, un braconnier signalé plusieurs fois par des témoins s'est spontanément porté volontaire pour effectuer des travaux non rémunérés dans la Réserve. Cette proposition a été notée dans le procès-verbal dressé par Franck Roncuzzi, en charge du pôle police de la nature et logistique. À l'issue de son audition par la gendarmerie, et en accord avec le procureur, cet individu a donc effectué 20 heures de nettoyage sur les plages de la Réserve naturelle.



Actions de police (suite)

>> Un jardinier sans gêne

Un jardinier également vendeur de coquillages s'étant installé selon son bon vouloir le long de l'étang aux Poissons pour exercer diverses activités, il a été verbalisé par les gardes le 17 juin 2015. Cet individu avait défriché les abords de l'étang pour y planter des cocotiers et des palmiers et vendait des lambis – espèce protégée dont la pêche est réglementée – aux éventuels touristes qui s'arrêtaient devant son étal en plein air. Il a été verbalisé pour occupation illégale du territoire de la Réserve naturelle, destruction non autorisée sur un espace classé en réserve naturelle, exercice d'activités forestières et agricoles dans une réserve naturelle et enfin exercice d'activités commerciales et artisanales, toujours dans une réserve naturelle. Le 30 juillet, les gardes de la Réserve ont procédé à l'arrachement de toutes les plantations. Le PV suit son cours.



>> Non respect de la règlementation

Le 27 juin 2015, le refuge pour animaux de l'association Pawsitive, situé dans la Réserve naturelle le long de la route du Galion, a écopé d'un nouveau procès-verbal pour avoir défriché sans autorisation sur un site classé en réserve naturelle et également pour avoir procédé à des travaux non autorisés, en l'occurrence la pose d'une clôture.



→ Des nageurs suspects... et pour cause

Un mois plus tard, le 27 juillet, Julien Chalifour et son équipe, au cours d'un suivi scientifique en mer, croisent deux nageurs équipés de palmes et de masques au large de Caye Verte, dans les eaux de la Réserve naturelle. Intrigué par l'attitude de ces deux hommes, Julien leur pose quelques questions avant de les embarquer à bord du bateau pour les ramener sur la plage de la baie Orientale. L'équipe retourne alors sur les lieux, plonge et découvre sur le fond des fusils harpons et des lambis hélas morts. Les armes ont été confisqués et les lambis rejetés à la mer plus au large.



▶ 8 lambis sauvés de justesse

Le 23 septembre, un pêcheur a été surpris en pleine action dans la passe de Pinel, en possession de 8 lambis vivants, qui ont été rejetés à l'eau.



La restauration des milieux et des populations dégradées

La première pépinière de coraux de type *Acropora sp*



Saviez-vous que l'on peut bouturer le corail comme on bouture une plante? Et créer ainsi une pépinière de coraux, dans l'objectif de réimplanter les jeunes colonies sur des récifs coralliens en mauvaise santé. Alizée Masson et Nicolas Oury, tous deux stagiaires à la Réserve naturelle, ont été chargés de créer la première pépinière de coraux de Saint-Martin. Les coraux concernés sont les Acropora sp.a, et plus particulièrement les «cornes de cerf» (Acropora cervicornis) et les «cornes d'élan» (Acropora palmata), largement dégradés et qui poussent plus rapidement que les autres coraux, jusqu'à plus de 10 centimètres par an. La mission a nécessité de nombreuses plongées : d'abord pour couper les boutures sur du corail sain, puis pour les fixer sur un support adapté corde, grillage... - à leur développement. Alizée, 21 ans, inscrite en master 1 «Écologie, biodiversité, évolution» à l'université Paris Sud, a été accueillie par la Réserve du 30 mars au 4 juin 2015. Nicolas, 19 ans, étudiant à l'école Intechmer de Cherbourg et futur technicien supérieur de la mer, a effectué son stage entre avril et août 2015 et a soutenu son diplôme sur ce sujet. Les deux stagiaires ont travaillé sous la responsabilité de Julien Chalifour, à l'origine du projet. «L'objectif est de recoloniser des zones où les Acropora sp. ne sont plus présents, alors qu'ils sont le genre phare et les premiers constructeurs des récifs de la Caraïbe. Il faut se souvenir que sans barrière récifale, la houle grignotera peu à peu les côtes de l'île,» explique-t-il.







Les bébés coraux se portent bien

Le travail se poursuit sur les trois pépinières de coraux créées au printemps 2015, autour de Tintamare, de Caye Verte et de Pinel. Il faudra attendre un an avant de pouvoir significativement évaluer la croissance des boutures qui, bien arrimées à leurs structures, ont supporté le passage de plusieurs tempêtes sans broncher. L'observation a révélé une période critique d'acclimatation d'environ deux semaines, au-delà de laquelle le taux de survie est de 100%. Au préalable, la Réserve avait pris soin de

prélever les échantillons de corail – *Acropora sp.*, et plus particulièrement «cornes de cerf» (*Acropora cervicornis*) et «cornes d'élan» (*Acropora palmata*) – sur plusieurs sites, afin d'assurer une bonne diversité génétique et favoriser la résistance des jeunes colonies. Des initiatives similaires voient le jour en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Barthélemy, cette dernière île collaborant avec Saint-Martin au travers d'un échange technique sur les bonnes pratiques relatives à ces pépinières.







Sargasses:

vers une solution pérenne

Les sargasses... Un sujet d'actualité pour lequel la Collectivité de Saint-Martin et la préfecture savent qu'elles vont devoir trouver une solution pérenne. La Réserve naturelle a organisé à partir d'octobre 2015 la formation des brigades vertes de la Collectivité, pour le meilleur traitement de ces monceaux d'algues qui n'arrêtent pas d'envahir les côtes au vent de Saint-Martin, tout en protégeant les pontes et

les nids des tortues marines. Il est impératif d'étaler et de faire sécher les sargasses trois ou quatre jours afin qu'elles perdent jusqu'à 80% de leur volume, avant leur transport vers l'écosite de Grandes Cayes. Ce séchage exigeant un périmètre important, le Conservatoire du littoral a proposé de mettre à disposition une large surface au bord de la Saline d'Orient.



Un feu nécessaire à Pinel

Une fois n'est pas coutume, les gardes de la Réserve naturelle ont mis le feu sur l'îlet Pinel. Il s'est agi de brûler l'excès de déchets verts amassés après le passage du cyclone Gonzalo, en octobre 2014, dont la masse trop importante – environ 100 mètres cubes – empêchait la dégradation naturelle. Avec une autorisation de la préfecture, en présence des pompiers et avec l'aide des restaurateurs, cet imposant monticule a été réduit en cendres.



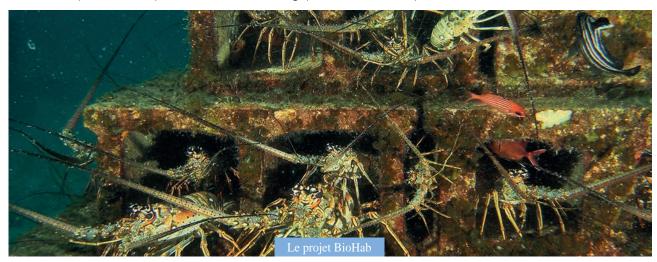


La communication et l'éducation environnementale

Le projet BioHab à l'honneur

La Réserve de Saint-Martin a été représentée au colloque Sublimo-Driver, qui s'est tenu sur l'île des Embiez, du 24 au 27 avril 2015. Les premiers résultats du projet BioHab d'implantation d'habitats artificiels légers ont été présentés par Julien Chalifour, en présence de spécialistes internationaux de la restauration écologique marine. Dans le contexte actuel de dégradation généralisée du littoral, l'idée de ce premier colloque en restauration écologique

marine était de contribuer à améliorer la connaissance scientifique, la compréhension et la gestion du renouvel-lement des ressources marines, sur la base de solutions concrètes. Ces rencontres devraient déboucher sur de nouveaux partenariats pour une meilleure préservation de notre patrimoine naturel, passant notamment par la promotion de nouvelles technologies de réhabilitation des milieux anthropisés.



Toute l'info sur les baleines à bosse

Afin de sensibiliser la population de l'île à l'arrivée des premières baleines à bosse, la Réserve naturelle a organisé une semaine d'information sur les mammifères marins, du 26 au 29 janvier. Une conférence a été le point d'orgue de cette semaine, au Centre culturel de Sandy Ground le 28 janvier, en présence de Laurent Bouveret, président de l'Observatoire des mammifères marins de l'archipel guadeloupéen. Cet événement a été l'occasion de projeter un film et un documentaire sur les baleines à bosse et les cachalots et de présenter aux participants la technique de «photo identification» mise en place par la Réserve naturelle dans les eaux environnantes et qui consiste à collecter des photos de nageoires caudales de baleines à bosse, véritables carte d'identité de l'animal, que l'on peut comparer



internationalement avec d'autres banques d'images pour suivre ainsi le parcours de ces grands animaux marins.



«Mon école, ma baleine» en mission à Anguilla

À Anguilla, les 4 et 5 mai 2015, 240 écoliers âgés de 10 à 12 ans ont été sensibilisés à la préservation des milieux marins par Amandine Vaslet et Dominique Noiré, co-responsables de l'antenne saint-martinoise de l'association «Mon école, ma baleine». Avec l'aide de Kafi Gumbs, la directrice du Department of Fisheries and Marine Resources of Anguilla, toutes deux ont été accueillis dans neuf classes, où elles ont remis à chaque élève l'une des 1527 bandes dessinées «Rêves d'Océan» et l'un des 1527 posters sur les cétacés, traduits en anglais et imprimés pour l'occasion. Il est prévu que tous les écoliers anguillais reçoivent ces deux supports d'information. Les

enfants ont pu découvrir les sauts et les chants des baleines à bosse à l'occasion de la projection d'un film, avant de recevoir une information ludique sur les mammifères marins et leurs caractéristiques, le dauphin commun, la mission Megara et les possibilités d'identifier les baleines grâce à la photo de leur nageoire caudale, mais aussi sur les pressions qui menacent ces animaux marins : pêche, nuisances sonores, pollutions, filets dérivants, delphinariums... Cette opération a été financée par The Department of Fisheries and Marine Resources of Anguilla, The Anguilla Social Security Board et la Réserve naturelle de Saint-Martin.



Merci aux salariés d'EME!

Grâce aux 17 salariés contractuels de l'entreprise d'insertion professionnelle EME – en charge du marché de l'entretien des plages – la plage du Galion a été nettoyée avec efficacité au lendemain des fêtes pascales. Pour les remercier d'avoir effectué ce beau travail sur son territoire, la Réserve les a invités le 24 avril à une sortie en bateau, qui leur a permis de découvrir les actions de l'équipe de gestion sur différents sites phare, tels que le Rocher Créole, Tintamare et Pinel depuis la mer. Ils ont également bénéficié d'une présentation de la Réserve sous forme d'un diaporama, qui les a sensibilisés, entre autres, à la protection des tortues marines.



Des collégiens bien informés sur les mammifères marins



Les élèves des trois quatrièmes pilotes «option tourisme» des collèges du Mont des Accords, de Soualiga et de Quartier d'Orléans ont tous reçu le diplôme de protecteur des cétacés que leur a remis Amandine Vaslet. Salariée du CAR-SPAW (Centre d'activités régional pour les espèces et les espaces spécialement protégés de la Caraïbe) au titre de la convention qui lie la Réserve à ce centre, la jeune scientifique est également co-responsable

avec Dominique Noiré de l'association «Mon école, ma baleine» à Saint-Martin. Elle est intervenue les 26, 27 et 29 janvier dans ces classes pendant deux heures, au cours desquelles les collégiens ont découvert l'ensemble des espèces de mammifères marins que l'on peut observer autour de Saint-Martin. Ces interventions dans les trois collèges ont été financées par l'Office du tourisme de Saint-Martin.

Découverte de la mangrove dès la maternelle

Le lundi 11 mai, une soixantaine d'écoliers âgés de 5 à 6 ans ont découvert la mangrove, à l'étang de la Barrière. Encadrées par les trois gardes de la Réserve naturelle et leurs institutrices, ces trois classes de grande section de la maternelle de Grand-Case ont été sensibilisées à la fragilité de ce bel écosystème, ainsi qu'à la protection de la nature en général.





Un quatrième observatoire aux oiseaux, à Chevrise

Bonne nouvelle pour les amis des oiseaux! Grâce au produit de la redevance mise en place en 2015 pour le stationnement des véhicules sur le site, le Conservatoire du littoral et la Réserve naturelle vont lancer la construction d'un quatrième observatoire, sur le parking de la résidence Mont Vernon. Dès le premier semestre 2016, il sera possible d'observer dans les meilleures conditions l'avifaune qui fréquente l'étang de Chevrise. Cet étang détient la palme du «birdwatching» en matière de densité, puisque l'on peut y observer plus de 1000 oiseaux en seulement un quart d'heure! On attend avec intérêt de découvrir l'archi-

tecture originale de ce nouvel équipement, dont la surface sera suffisante pour accueillir une classe entière. Grâce à ses quatre observatoires – à l'étang de la Barrière à Culde-Sac, l'étang du cimetière à Grand-Case, la mare Lucas à Oyster Pond et très bientôt l'étang de Chevrise – Saint-Martin se fait une vraie place dans le tourisme lié au «birdwatching», en pleine expansion, notamment aux Etats-Unis. Localement, l'occasion de découvrir les nombreuses espèces d'oiseaux présentes sur les étangs incitera certainement le public à modifier sa vision parfois négative de ces écosystèmes pourtant essentiels et si riches.





Agoa : un «kozé» sur les mammifères marins

Le «Kozé Agoa» organisé le 5 novembre 2015 au Centre culturel de Sandy Ground a eu pour objectif d'informer la population sur le sanctuaire des mammifères marins dans la Caraïbe française. 200 personnes environ ont assisté à cette conférence et ont appris grâce à Sophie Bedel qu'au moins 25 des 31 espèces de mammifères marins de la Caraïbe fréquentaient le sanctuaire, dont certaines espèces peu connues, comme la baleine à bec de Gervais. Daniel Langlois, directeur du Parc marin canadien de Saguenay Saint-Laurent et membre du conseil de gestion, a présenté un court-métrage sur les baleines à bosse, qui se nourrissent dans les eaux canadiennes en été afin de prendre des forces avant de descendre passer l'hiver dans les eaux

de la Caraïbe, où elles se reproduisent et mettent bas. Jean-Pierre Concaud, opérateur de «whalewatching» en Martinique, a parlé d'une activité en plein essor, une vingtaine de sociétés s'adonnant à l'observation des mammifères marins en Martinique et une dizaine en Guadeloupe, avec obligation de respecter une stricte réglementation, arrêtée par la préfecture. La directrice de l'Office du tourisme, Kate Richardson, lui a succédé en évoquant la nécessité de mener une politique de tourisme durable, notamment en développant l'écotourisme et pourquoi pas le «whalewatching». L'antenne de Saint-Martin de l'association Mon Ecole, Ma Baleine a présenté un court film pédagogique réalisé avec une classe primaire de Grand-Case.





L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

Le point sur les AOT accordées par le Conservatoire

La plupart des sites du Conservatoire du littoral sont vierges de toute activité commerciale, mais Saint-Martin fait exception à la règle, dans la mesure où certaines structures étaient présentes au moment de l'attribution des parcelles au Conservatoire par l'État, à Pinel notamment. Leur maintien a été accordé par le Conservatoire, qui a mis en place des autorisations d'occupation temporaires (AOT) pour les deux restaurants et la boutique, qui ont par ailleurs respecté les exigences du Conservatoire en matière de valorisation

de leur environnement : limitation des surfaces exploitées, intégration paysagère des structures, gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets... Ces 3 premières AOT touchant à leur fin, elles ont été renouvelées cette année. Leur produit, comme toujours, sera utilisé à la valorisation environnementale des sites du Conservatoire et de la Réserve. Cette année, une AOT sera accordée pour la première fois à l'hôtel Club Orient, dont un morceau de plage grignote la propriété du Conservatoire.





Le pôle scientifique monte encore en puissance

85 espèces d'oiseaux, parmi lesquelles 55 espèces protégées, sont observables à Saint-Martin, qui peut s'enorgueillir à juste titre de sa richesse ornithologique. Depuis 2008 et la création du pôle scientifique de la Réserve naturelle, plusieurs espèces font l'objet d'un suivi scientifique, qui consiste à régulièrement observer, inventorier et compter ces oiseaux sur plusieurs sites spécifiques. Depuis février 2015, ce pôle s'est renforcé avec l'arrivée de Caroline Fleury, qui bénéficie d'un contrat d'avenir d'une durée d'un an renouvelable. À 26 ans, cette jeune scientifique est titulaire d'une licence sciences de la terre et de l'environnement et d'un master en gestion des risques naturels et technologiques. Tous les mois, elle assure l'inventaire et le suivi scientifique des oiseaux limicoles autour de dix étangs, mais aussi, une fois par semaine, du noddi brun et du paille-en-queue, à Tintamare, Caye Verte et au Rocher Créole. Ces données, incluses dans le rapport annuel de la Réserve, sont destinées à être partagées afin d'enrichir les connaissances nationales et internationales au sujet de ces oiseaux protégés. Cette nouvelle recrue permet au Pôle scientifique d'accroitre



ses capacités de travail et de prendre en charge de nouvelles problématiques pour une meilleure préservation du patrimoine naturel de Saint-Martin. Caroline verra prochainement s'étendre ses responsabilités à l'ensemble des problématiques terrestres, notamment aux suivis de la flore de notre ile et de ses espèces patrimoniales et envahissantes.

Une nouvelle recrue chez les gardes

L'équipe des trois gardes s'est renforcée avec l'arrivée d'Ashley Daniel, 20 ans, embauchée en contrat avenir depuis le 1er juillet 2015. Ce contrat d'un an est éventuellement renouvelable. Ashley a posé sa candidature pour travailler à la Réserve naturelle après avoir obtenu son baccalauréat, parce qu'elle aime les animaux, la nature et travailler en plein air. «J'aime beaucoup faire partie du personnel de la Réserve, je vois comme tout le monde travaille ensemble et c'est super. Je découvre plein de choses nouvelles, dont les patrouilles en mer et j'adore la navigation,» nous dit-elle. Reste à souhaiter à Ashley de saisir sa chance et de renforcer ses connaissances au travers de ses expériences et des formations qu'elle aura la possibilité de suivre.





Un échange gagnant-gagnant

Le Conservatoire, propriétaire de deux parcelles qui rendraient bien service à la Collectivité dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration (STEP) de Quartier d'Orléans, a proposé à cette dernière d'échanger une partie de ces terrains contre un site naturel situé en bordure des berges de l'étang de la Barrière, à Cul-de-Sac. L'échange est gagnant-gagnant : la future STEP, prévue pour traiter les eaux usées équivalentes à 18 000 habitants, nécessite une grande surface pour sa mise en place ; et le Conservatoire, pour sa part, aura la possibilité de gérer les berges de l'étang. Cette gestion, tout à fait logique, n'est aujourd'hui possible sur aucun étang, la propriété du Conservatoire se limitant aux eaux des quatorze étangs concernés.

Ensemble, pour mieux gérer



Les 25 et 26 juin 2015, les principaux gestionnaires d'aires marines protégées dans les Antilles françaises se sont retrouvés à l'hôtel Mercure dans un seul but : avancer dans la bonne direction. La Réserve naturelle de Saint-Martin était représentée en force, aux côtés du Conservatoire du littoral, de l'Agence de l'Environnement de Saint-Barth, du Parc national de Guadeloupe, du sanctuaire Agoa et des Directions de l'environnement (DEAL) de Martinique et de Guadeloupe. Ce forum régional, émanation du forum national des gestionnaires d'aires marines protégées, avait pour objectif de mettre en contact tous les acteurs du secteur afin qu'ils partagent leurs expériences et leurs connaissances, et mettent en commun leurs moyens pour mener au mieux leurs actions de conservation. Une vingtaine de sujets ont été abordés, parmi lesquelles la nouvelle loi sur la biodiversité dont le principe est d'éviter, réduire et compenser les atteintes à la nature, sous son angle caribéen. Cette

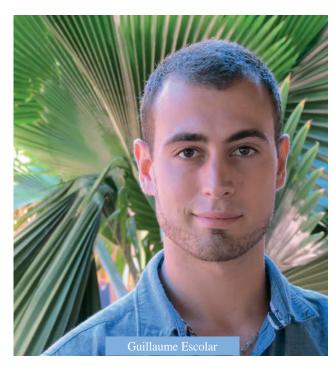
notion nouvelle de «compensation» trouvera par exemple son application dans le projet du grand port maritime de Guadeloupe, avec un programme de mesures de restauration incluant le transfert des colonies coralliennes menacées par le tracé du nouveau chenal. Le projet de création d'un réseau chargé de suivre l'état de santé du milieu marin dans la zone des Îles du Nord - Saint-Martin, Sint Maarten, Saint-Barth, Anguilla, Saba et Saint-Eustache - a fait l'objet d'une présentation, afin d'améliorer les résultats, harmoniser et faciliter la tâche des gestionnaires qui travaillent aujourd'hui sur les mêmes sujets, mais isolément. Également, la gestion de la fréquentation - voire la sur-fréquentation - du public dans les aires marines protégées était inscrite à l'ordre du jour. Cet atelier visait à faire définir un cahier des charges optimal prenant en compte le délicat équilibre entre la capacité d'accueil des sites, le maintien des activités économiques et la conservation des écosystèmes.



Le renforcement de l'intégration régionale

Coopérer pour améliorer

Guillaume Escolar, 22 ans et stagiaire à la Réserve naturelle de février à août 2015, s'est intéressé à tous les protocoles mis en place dans les îles alentour pour suivre l'état de santé des herbiers et des coraux. Il a consulté Tadzio Bervoets, le directeur du Marine Park de Sint Maarten, et a rencontré les gestionnaires des aires marines protégées de Saint-Barthélemy, Anguilla, Saba et Saint-Eustache. Étudiant en master 2 à l'université de La Rochelle, il étudie la gestion des écosystèmes. Ce stage financé par l'Ifrecor lui a non seulement permis d'élargir ses connaissances, mais également de compiler et comparer les résultats de tous les protocoles mis en place, puis de proposer une harmonisation des actions dans la région, le but ultime étant d'améliorer la conservation des milieux marins et la communication entre les îles. À l'issue de ce stage, un recueil de tous les protocoles existants a été mis à la disposition des gestionnaires des aires marines protégées de ces cinq îles par la Réserve naturelle, dans le cadre de sa mission de coopération régionale.



BEST: l'Europe en outre-mer

Le projet européen BEST avance à grands pas. Sur le terrain, Romain Renoux, en charge du pôle coopération régionale et éducation de la Réserve naturelle, en compagnie d'Amandine Vaslet, chargée de mission par le CAR-SPAW qui coordonne le projet avec la Réserve, continuent de consulter les acteurs locaux dans les différentes îles. L'objectif de ces rencontres est d'identifier les enjeux de biodiversité pour optimiser leur sauvegarde, en se basant sur les études scientifiques existantes, dans les 15 territoires européens de la Caraïbe : français (Guadeloupe, Martinique, Saint-Barth, Saint-Martin), néerlandais (Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, Sint Maarten) et britanniques (Anguilla, Iles Vierges Britanniques, Îles Cayman, Montserrat, Turks et Caicos). Une fois bouclé, le projet BEST permettra à la commission européenne de disposer des informations indispensables pour choisir les

projets les plus judicieux et les financer, pour que chaque euro investi soit efficace.

À Saint-Barthélemy, le 22 janvier 2015, ils ont été reçus par l'Agence territoriale de l'environnement et l'association Saint-Barth essentiel.





BEST: l'Europe en outre-mer (suite)

- À Saba, du 24 au 26 mars 2015, la tenue du conseil d'administration de la Dutch Caribbean Nature Alliance leur a donné l'occasion unique de rencontrer les représentants des six îles néerlandaises de la Caraïbe et de valider avec eux les premières propositions de travail.
- Le 17 mars, à Anguilla, ils se sont entretenus avec les représentants du ministre de l'Environnement et son bras armé, la Anguilla National Trust. Ensemble, ils ont validé les propositions d'identification des 11 sites à considérer en priorité, à terre et en mer. L'île de Sombrero en fait partie, pour ses récifs coralliens, son avifaune et la présence de reptiles endémiques. Les sites de Dog Island et de Scrub Island ont bien entendu été retenus, ainsi que les 25 étangs d'Anguilla, qui constituent un réservoir important de biodiversité, parmi lesquels 12 sont considérés comme majeurs.
- Parc national, ils ont participé à une table ronde où étaient représentés le ministère de l'Écologie, le Conservatoire du littoral, l'Agence des aires marines protégées, le Conseil régional de Guadeloupe, le Conservatoire botanique de Guadeloupe, l'Office national des forêts, le CAR-SPAW, ainsi que plusieurs associations locales de protection de la nature. Romain Renoux et Amandine Vaslet ont présenté une carte de l'archipel guadeloupéen exposant les enjeux de la biodiversité de ces îles. Les débats ont permis de préciser les délimitations de ces zones prioritaires de conservation de la biodiversité, en prenant en compte auprès de leurs sources les données les plus récentes.
- **En Martinique,** ils ont rencontré le Parc naturel régional et les deux réserves naturelles nationales, la DEAL, le Conseil régional, l'Agence des aires marines protégées, l'association Martinique Entomologie et l'association OcéAnvironnement.
- À Tortola, aux Îles Vierges Britanniques (BVI), ils ont échangé avec le National Trust des BVI, le ministère des ressources naturelles et de l'environnement, le Conserva-

tion and Fisheries Department, l'Agriculture Department, ainsi que plusieurs associations et experts locaux. Une réunion a également eu lieu avec le gouverneur des BVI, afin de présenter le projet BEST.

À Saint-Martin, rendez-vous a été pris avec la Collectivité de Saint-Martin, la Préfecture, la Réserve naturelle, le Conservatoire du littoral, les associations «Les fruits de mer» et «Mon école, ma baleine».



- Aux Turks & Caicos, comme pour les 14 autres iles Européennes de la Caraïbe, l'objectif a été d'identifier les zones clés pour la biodiversité et de valider les profils d'écosystèmes avec les acteurs locaux, en présence du Department of Environment and Maritime Affairs, le Turks & Caicos National Trust, le Turks & Caicos Reef Fund, l'université britannique de Greenwich, la Marine Conservation Society britannique et une consultante en environnement.
- À Montserrat, où les éruptions volcaniques ont profondément modifié les écosystèmes sur les deux tiers sud de l'ile, le projet BEST a été chaleureusement reçu du 24 au 27 novembre 2015 par le ministre de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture, la Montserrat National Trust, la Royal Society for the Protection of Birds, la Coral Cay Conservation, l'initiative Blue Halo du Waitt Institute, le GIS center, l'association des pêcheurs, deux clubs de plongée, un opérateur touristique et une société de culture hydroponique.



La Réserve participe à un projet néerlandais

La Réserve de Saint-Martin, qui mène depuis 2014 la mission Negara d'études sur le requin citron, a accueilli des scientifiques néerlandais rattachés au Marine Park de Sint Maarten, les 21 et 22 avril 2015, ainsi que Tadzio Bervoets, le directeur du Park. Ces deux universitaires étaient encadrés par un bureau d'études missionné par le gouvernement des Pays-Bas, dans l'objectif de produire davantage de connaissances sur les milieux marins des Antilles néerlandaises, et notamment l'identification, la répartition et la gestion des requins et des raies. Après Saint-Eustache et Saba, l'équipe a consacré ces deux derniers mois à Sint Maarten, où 150 points en mer ont été échantillonnés, avec l'observation de nombreux requins de récifs caraïbes et de requins nourrices. Sachant que l'on trouvait des requins citron et des requins tigres dans les eaux de la partie française, le Marine Park a contacté la Réserve naturelle, qui a proposé 18 points d'observation, dans les eaux et hors des eaux de la Réserve, et a mis son expertise à la disposition de l'étude. La technique utilisée par les Néerlandais consiste à immerger deux caméras qui tournent en stéréo et filme tout ce qui passe dans leur champ, avec un appât attaché

sur une perche télescopique pour attirer les plus grands prédateurs. Ce dispositif d'enregistrement permet de mesurer précisément la taille des animaux et donc de renseigner sur le stade de développement des espèces filmées. Pendant deux jours, à bord du bateau de la Réserve, trois dispositifs de deux caméras haute définition ont été immergés pendant une heure, puis relevés, puis réimmergés sur un autre point et ainsi de suite. Néerlandais et Français ont échangé sur leurs projets respectifs, les Néerlandais se consacrant surtout à l'inventaire de la diversité des espèces et les Français à l'étude spécifique du requin citron, afin d'acquérir des compétences dans la manipulation des individus. Les images vont être traitées, les données rassemblées et les résultats viendront enrichir la connaissance globale sur les requins. «Il y a des requins dans les eaux de Saint-Martin, qui ne posent aucun problème et constituent même un signe de bonne santé des écosystèmes. Ils représentent un sujet d'observation privilégié pour les plongeurs, dans la mesure où ils sont furtifs, mais peu farouches. Mais il ne faut pas oublier que ce sont des animaux sauvages et qu'il ne faut jamais les nourrir,» épilogue Julien Chalifour.





La Réserve en mission iguanes en Martinique

354 iguanes des Petites Antilles ont été identifiés du 22 au 28 mars en Martinique, sur l'îlet Chancel, avec la participation de Julien Chalifour, en charge du pôle scientifique de la Réserve naturelle de Saint-Martin, membre du réseau régional. Ces observations ont eu lieu dans le cadre d'une mission coordonnée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), pour la mise en œuvre du plan national d'action en faveur de cette espèce protégée, avec Élisa Curot-Lodéon, chargée de mission «iguanes des Petites Antilles» par le ministère de l'Écologie. L'îlet Chancel ayant le privilège de ne pas avoir été envahi par l'iguane

commun, il représente un site idéal pour étudier l'iguane des Petites Antilles, qui y abonde. Au final, 354 iguanes des Petites Antilles sont aujourd'hui équipés d'une puce sur l'îlet Chancel, soit 104 nouveaux individus, dans la mesure où 250 en étaient déjà porteurs. Cette mission a été l'occasion pour Julien Chalifour de rencontrer les gardes des espaces protégés de Saint-Eustache, de La Désirade, de Saint-Barth – où une maladie bactérienne cause une mortalité importante dans la population d'iguanes des Petites Antilles – ainsi que les membres d'associations de protection de l'environnement de Guadeloupe et de Martinique.



Mission iguanes à La Désirade

Caroline Fleury, en poste au pôle scientifique de la Réserve depuis février 2015, a prêté main-forte à La Désirade, à l'occasion du suivi annuel de la population d'iguanes des Petites Antilles (*Iguana Delicatissima*), du 6 au 10 juin 2015. Cette expérience lui a permis de se familiariser avec la capture, la manipulation et le marquage de cette espèce en voie de disparition. L'opération était coordonnée par l'association Le Gaïac et financé par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), référent pour tout ce qui concerne ce reptile dans les Antilles françaises.





Agoa se mobilise à l'occasion de la Karujet

Comme tous les ans depuis 2013, l'équipe du sanctuaire Agoa pour les mammifères marins dans les Antilles françaises s'est mobilisée à l'occasion de la Karujet 2015, au cours de laquelle plus de 60 jet-skis étaient lancés à pleine vitesse entre Petit-Bourg, Le Gosier, les Saintes, Saint-François et Marie-Galante, dans les eaux de la Guadeloupe. Cette compétition d'engins à moteur représentant une source de dérangement et un risque de collision pour les cétacés, l'Agence des aires marines protégées a préconisé des mesures préventives afin de minimiser les risques, aux frais des organisateurs de la Karujet. Le départ des courses n'a été donné qu'après le survol en autogyre de la zone environnante et l'observation du parcours depuis un bateau, afin de s'assurer qu'aucun mammifère marin ne soit mis en danger. Compte tenu des risques et des perturbations, l'Agence des aires marines protégées a de nouveau cette année



demandé que cette étape du championnat du monde de jet-ski se déroule à l'avenir sur une période où les baleines à bosse ne sont pas présentes.

Une réunion à l'échelle de l'Océan atlantique

Sint Maarten a été le cadre de la première rencontre à l'échelle de l'Océan atlantique sur la gestion transfrontalière des mammifères marins! Le 28 mars 2015, des représentants de la France, des Pays-Bas, de Sint Maarten, de Saba, de Saint-Eustache, du sanctuaire Agoa, des États-Unis pour le sanctuaire de Stellwagen Bank (baie du Massachussetts), de République Dominicaine pour le sanctuaire de la baie de Samana et du CAR-SPAW ont travaillé ensemble sur ce thème, à l'initiative du ministère des Affaires économiques des Pays-Bas, en charge de l'environnement. Cette séance de travail a eu plusieurs objectifs, dont le premier a été d'échanger sur les actions réalisées par les différents sanctuaires de l'Atlantique, non seulement en matière scientifique, mais également en matière de communication. Un autre objectif important va consister à favoriser la mise en place de programmes



d'action communs en faveur des baleines à bosse : suivis scientifiques, échanges d'information, échanges d'outils de communication, travail conjoint sur les suivis acoustiques. L'idée à terme est d'arriver à mettre en place un programme d'acquisition de connaissance conjoint à l'échelle de la Caraïbe, avec une harmonisation des protocoles.



Première réunion de travail du conseil de gestion d'Agoa



Le 22 octobre 2014, la ministre de l'environnement, Ségolène Royal, et la ministre de l'outremer, George Pau-Langevin, lors de leur visite officielle en Guadeloupe, ont présidé l'installation du conseil de gestion du sanctuaire Agoa de protection des mammifères marins dans les Antilles françaises. Le 21 mai 2015, ce conseil de gestion a tenu sa première réunion à la préfecture de Fort-de-France. Ses 53 membres ont élu Yvon Combes au poste de président, pour une durée de trois ans. Actuellement premier viceprésident de l'association des maires de Guadeloupe, Yvon Combes a fait toute sa carrière professionnelle au sein de l'Office national des forêts et a oeuvré à la mise en place du Parc national de la Guadeloupe. Ramona Connor, deuxième vice-présidente de la Collectivité de Saint-Martin, fait partie des trois vice-présidents du conseil. Afin de faciliter le fonctionnement du sanctuaire Agoa, le conseil de gestion a mis en place un bureau de seize membres, au sein duquel Saint-Martin est bien représenté, avec Bulent Gulay, président de l'association Métimer ; Stéphane Mazurier, viceprésident de Métimer ; Kate Richardson, directrice de l'Office du tourisme et Nicolas Maslach, directeur de la Réserve naturelle. Le conseil a rendu son premier avis, à l'unanimité, en se prononçant contre une campagne océanographique utilisant les techniques de prospection sismique, compte tenu des niveaux de puissance émis, susceptibles d'entraîner des impacts importants sur les mammifères marins. Une commission de coopération internationale a également été créée, afin de travailler sur la meilleure stratégie pour la protection des mammifères marins dans la région caraïbe, mais aussi au-delà.

Créé le 23 octobre 2012, le sanctuaire Agoa couvre une superficie de 143 256 km2, soit la totalité de la zone économique exclusive des Antilles françaises. Son objectif est de garantir un bon état de conservation des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, et d'évaluer les impacts directs ou indirects, avérés ou potentiels, des activités humaines.



Visioconférence tripartite

Dans le cadre d'une visioconférence, Yvon Combes, président du conseil de gestion d'Agoa en Guadeloupe; Amandine Eynaudi, déléguée pour le sanctuaire Agoa au sein de l'agence des aires marines protégées en Guadeloupe également et Stéphane Jérémie, président de l'association Sepanmar en Martinique, ont pu échanger avec Ramona Connor, élue saint-martinoise et vice-présidente du conseil de gestion d'Agoa; Romain Renoux, correspondant du sanctuaire Agoa à Saint-Martin et Stéphane Mazurier, membre du bureau et loueur de bateaux,

tous trois réunis à la préfecture de Saint-Martin le 25 septembre 2015. L'objectif était de faire un état des lieux des actions de coopération menées par Agoa dans le passé, mais aussi d'éclaircir le cadre institutionnel du sanctuaire, entre la convention de Carthagène signée par la plupart des états de la Caraïbe en 1983 pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans cette région, et le CAR-SPAW, partenaire d'Agoa dont la mission est de protéger la biodiversité marine dans la grande région caraïbe

La Réserve

bien représentée à Brest

Nicolas Maslach, Romain Renoux et Julien Chalifour ont représenté la Réserve naturelle de Saint-Martin au 3ème colloque national des aires marines protégées, qui s'est déroulé à Brest du 6 au 8 octobre 2015. Placé sous l'égide du Ministère de l'écologie, ce colloque est organisé tous les trois ans par l'Agence des aires marines protégées et l'Union mondiale pour la conservation de la nature. Plus de 500 professionnels concernés par la protection et les usages du milieu marin ont participé à cette rencontre : des gestionnaires, des socioprofessionnels, des scientifiques, des élus et des représentants des services de l'État et d'associations en provenance de toute la France métropolitaine et ultramarine. Pour Saint-Martin, les premiers résultats du projet BioHab d'implantation d'habitats artificiels légers ont été présentés par Julien Chalifour. Au-delà des échanges techniques, ce colloque a permis de faire le bilan, à mi-parcours, de la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées (2010-2020) et de renforcer l'efficacité de gestion du réseau d'AMP afin de permettre à la France de tenir ses engagements nationaux et internationaux en terme de quantité et de qualité du réseau d'aires marines protégées. Organisés par plus de 50 organismes partenaires, les 24 ateliers ont permis une gestion opérationnelle des aires marines protégées en matière de financement, de pratiques et de gouvernance.

Le 5 octobre 2015, veille du Colloque national des aires marines protégées, Romain Renoux a participé au Forum des gestionnaires d'aires marines protégées, réseau d'échanges techniques de 60 gestionnaires représentant une centaine d'AMP créé en 2001, dont il est le président. L'éconavigation était inscrite à l'ordre du jour, ainsi que d'autres questions, parmi lesquelles le projet d'Agence française pour la biodiversité ou le positionnement du réseau par rapport à la gestion de situation de crise, comme la crise requin à La Réunion.



Tout BEST à Bruxelles

Les chargés de mission sur les profils d'écosystèmes des sept «hubs» régionaux du programme européen BEST 3 se sont tous rencontrés à Bruxelles, à la Commission Européenne, en octobre 2015. Les chargés de mission de la Caraïbe, de l'Amazonie, de la Macaronésie (Açores, Madères, Canaries, îles du Cap Vert), des zones polaire et subpolaire, de l'Atlantique Sud, de l'Océan Indien et du Pacifique ont ainsi eu l'opportunité de faire connaissance et de travailler sur les méthodologies employées

pour définir les profils écosystémiques et les zones clés pour la biodiversité de leur région, en collaboration avec le CEPF (Critical Ecosystem Partnership Fund). La journée du 19 octobre a été consacrée à une présentation publique des résultats dans chaque région. À cette occasion, Amandine Vaslet a exposé le fruit des échanges qu'elle a menés avec Romain Renoux auprès de tous les acteurs de l'environnement dans les 15 îles européennes de la Caraïbe.



D'une pierre six coups, au DCNA

Au titre du projet BEST, dont il assure avec Amandine Vaslet la coordination dans toute la Caraïbe européenne, Romain Renoux a été invité au DCNA (Dutch Caribbean Nature Alliance) board meeting, les 27 et 28 octobre 2015, à Curaçao. Cette rencontre a été l'occasion idéale pour rencontrer en un même lieu les responsables envi-

ronnementaux des six territoires néerlandais de la Caraïbe, avec lesquels il a pu valider les différents profils d'écosystèmes réalisés sur les territoires. La présence du gouverneur de Sint Maarten, Eugene Holiday, lui a opportunément permis de mettre en avant les enjeux en matière de biodiversité entre les deux parties de l'île.



BEST & CEPF:

des objectifs identiques

L'île d'Hispaniola a été du 7 au 15 novembre 2015 le lieu de rendez-vous de la protection des «hotspots» de la biodiversité, grâce à la présence du Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) et de ses invités, dont a fait partie Romain Renoux pour le projet européen BEST. La première partie des rencontres a eu lieu du 7 au 11 novembre à l'est de l'île, en Haïti, puis du 11 au 15 en République Dominicaine. La mission du CEPF s'apparente beaucoup à la mission BEST, qui d'une certaine manière la complète, puisque le CEPF s'intéresse avant tout dans le monde entier aux territoires

les plus pauvres, qu'elle soutient dans la préservation de leurs écosystèmes. Comme BEST, avant tout financement, le CEPF réalise un profil d'écosystèmes afin d'identifier les priorités en termes de conservation de la biodiversité. L'idée, pour Romain Renoux, était d'apprendre de l'expérience du CEPF dans la région caraïbe, particulièrement en participant à son atelier d'évaluation de leur investissement dans la Caraïbe depuis 2010. Parmi les participants, on trouvait les bénéficiaires de financements, les baîlleurs de fonds et les représentants des gouvernements.

Le bureau d'Agoa se réunit à Saint-Barth

Avant que soit lancé un projet dans la zone maritime française de la Caraïbe, le porteur est tenu de solliciter l'avis de l'Action de l'Etat en mer qui à son tour sollicite Agoa au sujet des éventuels impacts de son projet sur les mammifères marins, Ainsi, le 29 septembre 2015, le bureau du conseil de gestion d'Agoa s'est réuni à Saint-Barthélemy afin de donner son avis technique sur le projet NEMO d'énergie thermique des mers développé en Martinique. Les membres du bureau ont donné un avis favorable, sous condition d'un suivi à long terme, notamment en ce qui concerne les impacts écotoxicologiques

sur les cétacés. Ils ont également fait un point sur le déploiement de l'observatoire acoustique mis en place pour un premier test au large de Vieux-Fort, en Guadeloupe. Ce dispositif, qui s'avère fragile, a pour objectif d'une part d'acquérir des données sur les bruits émis par l'activité de l'Homme et d'en évaluer les nuisances potentielles sur les mammifères marins, et d'autre part de renforcer les connaissances sur les chants et autres sons émis par ces mêmes mammifères, afin d'arriver à en caractériser les espèces, les familles et les populations résidant au sein du sanctuaire.

Rencontre autour des limicoles côtiers

Caroline Fleury, qui tous les mois assure l'inventaire et le suivi scientifique des oiseaux limicoles autour de dix étangs de Saint-Martin pour le pôle scientifique de la Réserve, a pu faire valoir que les Antilles françaises abritent un grand nombre d'espèces migratrices et résidentes lors de la réunion nationale des contributeurs à l'observatoire des limicoles côtiers, ces oiseaux qui vivent sur les zones humides côtières. L'événement s'est déroulé les 17 et 18 novembre 2015 au cœur de la Camargue, au Domaine de la Tour du Valat, centre de

recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes. Cette réunion a été pour la jeune scientifique l'occasion de rencontrer les référents nationaux au sein de l'association Réserves naturelles de France, mais aussi de parfaire ses compétences en termes de suivi des oiseaux. Bien sûr, les saisons d'observation des oiseaux migrateurs sont décalées entre Saint-Martin et la Camargue, nombre des oiseaux observés à la belle saison en Europe étant domiciliés sous les tropiques quand vient le froid.



Les points-phare

du second conseil de gestion



De gauche à droite : Romain Renoux, de la Réserve naturelle, représentant du sanctuaire Agoa à Saint-Martin ; Benoît Chauvin, élu de Saint-Barthélemy et vice-président d'Agoa ; Yvon Combes, président d'Agoa ; Ramona Connor, vice-présidente d'Agoa ; Paul Hoetjes, pour le sanctuaire Yarari et Amandine Eynaudi, responsable d'Agoa à l'Agence des aires marines protégées

Agoa, est gérée par l'Agence des aires marines protégées et dirigée par un conseil de gestion. Après une première réunion en Martinique le 21 mai 2015, ce conseil a tenu son second meeting à Saint-Martin, le 6 novembre 2015. Les 53 membres du conseil de gestion d'Agoa ont travaillé sur un ordre du jour chargé, l'un des pointsphare étant le résultat d'une grande étude sur l'activité commerciale dans les eaux d'Agoa, qui représente une menace potentielle pour les mammifères marins. Ils ont réfléchi aux mesures à prendre pour renforcer la protection de ces grands animaux et ont décidé, par exemple,

que les opérateurs de «whalewatching» bénéficieraient à l'avenir d'une formation visant à leur inculquer les meilleurs comportements en mer et à mieux connaître les différentes espèces et leur mode de vie. À plus long terme, les grands navires, paquebots et bateaux de transport, qui représentent un danger de collision potentielle avec les grands mammifères marins, seront sensibilisés à la nécessaire prise en compte de leur protection. Le conseil a accueilli avec bonheur la création du sanctuaire Yarari et a officiellement proposé que les deux zones marines protégées soient jumelées.



Yarari,

le nouveau sanctuaire néerlandais



Paul Hoetjes, coordinateur de la politique de la nature au ministère néerlandais des affaires économiques et de la nature, a présenté le sanctuaire Yarari à l'occasion du conseil de gestion, le 6 novembre. Yarari, comme Agoa, est un terme amérindien que l'on pourrait traduire par «havre de paix» ou «lieu de bien-être». Comme pour Agoa, il s'agit de protéger les mammifères marins, mais aussi les requins et les raies. Concrètement, une réglementation détaillée définit la protection de ces animaux marins dans les domaines les plus divers, comme le transport

maritime, les compétitions de bateaux à moteur ou l'interdiction formelle de pêcher un requin. Yarari concerne les eaux nationales de Saba et de Bonaire, toutes deux partie intégrante du royaume des Pays-Bas, et bientôt Saint-Eustache. Sint Maarten, Curaçao et Aruba ont fait connaître leur intérêt pour le projet, mais devront le soumettre au vote de leurs élus. L'idée est de multiplier les aires marines protégées dans toute la Caraïbe, où les mammifères marins sont encore parfois chassés, comme à Saint-Vincent, Bequia et dans les Grenadines.

REMMOA prend

les espèces marines de haut

Le programme REMMOA – pour «recensement des mammifères marins et autre mégafaune pélagique par observation aérienne» – lancée en 2008 dans les Antilles par l'Agence des aires marines protégées se poursuit en 2016 sur 6 semaines, entre août et octobre. Ce programme national a pour objectif d'améliorer les connaissances sur les espèces telles que les mammifères et les oiseaux marins, les raies, les requins et les tortues marines, afin de renforcer leur protection. À l'issue de la première phase qui a permis de collecter les données, succède cette deuxième phase où les différentes zones marines couvertes par REMMOA – Martinique, Dominique, Guadeloupe, Saint-Barth, Saint-Martin, Sint Maarten, Saba, Saint-Eustache – vont faire l'objet d'un nouveau survol. La comparaison entre les résultats des deux phases devrait permettre d'estimer l'évolution des populations des



différentes espèces et apportera des informations utiles sur la qualité du milieu marin. Cette campagne a été l'occasion de premiers échanges techniques et scientifiques concrets avec le sanctuaire Yarari (lire ci-dessus) créé en septembre 2015 par les Pays-Bas, mais également avec La Dominique.



Rencontre avec

les outremers britanniques

C'est à l'invitation du gouvernement de Gibraltar que les territoires ultramarins britanniques du monde entier se sont réunis du 9 au 15 juillet 2015, pour le «United Kingdom Overseas Territories Conservation Forum» (UKOTCF). Cet événement, qui avait eu lieu en 2009 aux îles Cayman, a vu la participation des gestionnaires d'aires naturelles protégées britanniques du Pacifique, de l'Océan Indien, de l'Atlantique Nord et Sud et de la grande région de la Caraïbe. Ces territoires sont concernés par le projet européen BEST, qui permettra à la commission européenne de disposer des informations indispensables pour sélec-

tionner et financer les projets les plus judicieux en faveur de la conservation de la biodiversité ultramarine. Romain Renoux, en charge du projet BEST pour les 15 territoires européens de la Caraïbe au sein du pôle coopération régionale de la Réserve naturelle, a présenté l'avancement de son travail d'identification des zones clés de la biodiversité. Un intérêt majeur de ce forum a été de mettre en commun les expériences de chacun, même si au final il est évident que les méthodologies restent identiques, à des milliers de kilomètres de distance et dans des environnements très différents.



Invitation à l'embarquement

Romain Renoux, également en charge de la gestion du sanctuaire Agoa à Saint-Martin, et Amandine Eynaudi, déléguée pour le sanctuaire Agoa au sein de l'agence des aires marines protégées, ont saisi l'occasion pour présenter le sanctuaire Agoa, ainsi que la coopération qui se met en place avec les îles des Antilles néerlandaises. De là à suggérer aux îles britanniques de la Caraïbe (Anguilla, Iles Vierges Britanniques, Îles Cayman, Montserrat, Turks et Caicos) d'embarquer dans l'aventure il n'y avait qu'un pas, qu'ils ont franchi en les invitant à rejoindre le navire. La réponse est «oui» et un premier contact officiel avec le gouvernement d'Anguilla va permettre de promouvoir les échanges techniques et scientifiques pour la protection des mammifères marins.



BEST renforce son soutien à la biodiversité ultramarine

La Commission européenne lance BEST 2.0 et renforce son soutien à la sauvegarde de la biodiversité ultramarine en offrant de nouvelles possibilités de financements aux Pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Dans la Caraïbe, Saint-Barthélemy, les 5 territoires britanniques et les 6 territoires néerlandais sont concernés par cette bonne nouvelle, qui s'accompagne de 6 M€ sur une période de 5 ans. Des études sont en cours pour que les régions ultrapériphériques (RUP) - Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin dans la Caraïbe - bénéficient d'une initiative similaire. À suivre donc... Bien sûr, les RUP ont déjà accès aux fonds européens, pour peu que leurs élus considèrent la protection de leur environnement comme un enjeu majeur de leur stratégie politique. Gageons qu'ils feront le bon choix! Du côté des PTOM, un premier appel à projets a été lancé, assorti de 400 000 € de subventions. Les projets seront examinés par un comité d'experts, puis suivis par Romain Renoux et Amandine Vaslet, l'équipe en charge du projet

BEST pour les territoires européens de la Caraïbe, au sein du pôle coopération régionale de la Réserve naturelle de Saint-Martin. Leur mission sera d'accompagner au mieux les porteurs de projets et de veiller à ce que les financements correspondent aux enjeux identifiés lors de leurs consultations avec les acteurs locaux dans chaque territoire. Ils travailleront de concert avec Julie Belmont, nouvelle recrue BEST, basée au CAR-SPAW en Guadeloupe et en charge du suivi de ces nouveaux financements.

Le 4 décembre 2015 était la date limite pour que les candidats présentent leurs projets dans le cadre du financement BEST 2.0 lancé par la Commission européenne. 14 propositions de projets d'action ont été enregistrées pour les 12 PTOM de la Caraïbe et les Bermudes. Ces projets sont en cours d'examen et de sélection, un travail qui s'appuie beaucoup sur le travail d'identification des zones clés pour la biodiversité et les profils d'écosystèmes réalisé par Amandine Vaslet.

BEST: la Réserve fait le point à Bruxelles

Romain Renoux a participé à la «Green Week 2015», plus grand événement annuel sur la politique européenne de l'environnement, qui s'est déroulé à Bruxelles du 3 au 5 juin sur le thème «nature et biodiversité». En charge du projet BEST pour les 15 territoires européens

de la Caraïbe au sein du pôle coopération régionale de la Réserve, Romain Renoux a fait un point d'étape sur l'avancement de ses travaux, comme l'ont également fait ses homologues de toute l'Europe ultramarine autour du monde.



Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

Comité consultatif du 17 décembre 2014



Le rapport d'activité de la RNN de janvier 2014 à ce jour a été présenté à cette occasion.

Relevé de décisions

Étaient présents :

- Matthieu Doligez, secrétaire général des services de l'État
- Romain Perreau, chef du service des territoires, de la mer et du développement durable de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy
- Flavien Noailles, vice-procureur
- Patrick Lossec, responsable du service Direction de la mer
- Kate Richardson, directrice de l'Office de tourisme
- Harvé Viotty, président de l'association de gestion de la Réserve naturelle
- Pierre Aliotti, vice-président de l'association de gestion de la RN, membre du CESC
- Brigitte Delaître, secrétaire de l'association de gestion de la Réserve naturelle
- Bulent Gulay, président de l'association Métimer
- Georges Gumbs, président du conseil économique, social et culturel
- Patricia Chance-Duzant, représentante du conseil de quartier n°2

Réserve naturelle de Saint-Martin :

- Nicolas Maslach, directeur
- Romain Renoux, responsable pôle coopération régionale et éducation et représentant du sanctuaire Agoa
- Julien Chalifour, chargé de mission scientifique
- Amandine Vaslet, chargée de mission pour le CAR-SPAW
- Franck Roncuzzi, responsable pôle technique et police de la nature
- Steeve Ruillet, garde technicien
- Christophe Joe, garde

Entrée de séance

Matthieu Doligez, secrétaire général de la préfecture, salue le travail de la Réserve naturelle et souligne le réel accompagnement de l'État pour que la Réserve puisse continuer à accomplir son travail. Il affirme que l'État accompagnera le projet d'Institut de la biodiversité par le biais de crédits supplémentaires et ajoute que l'État envisage avec intérêt d'autres idées soulevées par la Réserve, comme celle de développer l'aquaculture. S'adressant à Nicolas Maslach, il termine par «vous pouvez compter sur l'appui financier de l'État».

Nicolas Maslach le remercie en précisant que l'ensemble des intervenants composant le premier comité de pilotage de l'Institut de la biodiversité se réunira fin janvier 2015. Il ajoute qu'une forte dynamique s'est créée autour du projet depuis sa présentation à la Collectivité, notamment du côté des élus. En effet, la Collectivité a fait savoir qu'elle souhaitait participer à l'aménagement de l'espace public autour du site où sera implanté le projet.

Nicolas Maslach informe le comité que le terrain réservé à l'Institut de la biodiversité est situé à Cul-de-Sac, entre le collège Soualiga et Horizon Pinel. D'une surface de 3500 mètres carrés, il appartient à la Semsamar, qui avait initialement prévu d'y installer une station d'épuration. Le prix de vente proposé s'élève à 150 000 euros. Le site possède une belle mangrove. L'Université Antilles –Guyane a déjà prévu d'y envoyer certains étudiants, ainsi que l'Université de Floride, qui prévoit également d'y envoyer non seulement des étudiants, mais également du matériel.



- Présentation du rapport d'activités -

Nicolas Maslach introduit la présentation du rapport d'activités

À noter :

• En réponse à une remarque de Patricia Chance-Duzant sur l'état des abords de certains étangs, Nicolas Maslach lui accorde que les rives des étangs sont souvent très dégradées et rappelle que la mission de la Réserve s'exerce uniquement sur les espaces classés en réserve naturelle et les zones affectées au Conservatoire du littoral. Les abords des étangs n'étant pas classés dans ces espaces protégés – hormis dans le cas de l'étang aux Poissons et de l'étang des salines d'Orient – c'est la Collectivité qui détient la compétence en cette matière.

Julien Chalifour présente les activités du pôle scientifique.

À noter:

- L'étude du scinque se poursuit. Ce petit lézard très rare, espèce protégée que l'on pensait éteinte mais que l'on a redécouvert en 2013 sur Tintamare, suscite un grand intérêt dans la communauté scientifique. Un professeur américain spécialiste de l'évolution des reptiles est actuellement reçu par la Réserve, qui l'assiste dans sa mission. Ce professeur a pu dénombrer 16 individus à Tintamare le lundi 15 décembre.
- La mission Negara d'étude sur le requin citron se poursuit : la seconde phase vient de se terminer.
- Grâce aux photos de sa nageoire caudale partagées entre aires marines du monde entier, une baleine identifiée à Puerto Rico en février 2014 a également été identifiée dans les eaux de Saint-Martin le mois suivant.
- La Réserve accueillera en 2015 un stagiaire en charge de la mise en place d'une pépinière de coraux.
- Les agents de la Réserve continue au quotidien leur lutte contre le poisson-lion, d'ailleurs beaucoup moins présent dans les eaux protégées de la Réserve qu'en dehors.

Romain Renoux présente les activités du pôle coopération régionale et éducation et du sanctuaire Agoa À noter :

- 20 espèces de mammifères marins ont été identifiées au sein du sanctuaire Agoa dans les Antilles françaises, dont deux espèces rares le péponocéphale et le mésoplodon qui renforcent l'extraordinaire biodiversité présente dans cet espace.
- À l'issue des suivis scientifiques des mammifères marins qu'elle organise deux fois par an, la Réserve naturelle dispose aujourd'hui des photos de la nageoire caudale de vingt différentes baleines à bosse.
- La Réserve naturelle de Saint-Martin regrette que la Réserve naturelle de Saint-Barthélemy n'ait pas encore honoré sa promesse de financer une balise d'un montant de 3 000 euros dans le cadre du programme Megara. Les huit balises ont été financées par l'ensemble des partenaires réunis autour du projet.
- Au cours de la mission Megara, six agents de la Réserve ont bénéficié d'une formation par un spécialiste et sont aujourd'hui capables de prélever grâce à une arbalète un morceau de peau de baleine à bosse, à fin de biopsie. Douze échantillons prélevés pendant la mission Megara vont être envoyés à l'université néerlandaise de Groningen, où leur ADN sera analysé.

En l'absence d'Olivier Raynaud, chargé de mission pour le Conservatoire du littoral, Nicolas Maslach présente les activités communes à la Réserve naturelle et au Conservatoire du littoral.

À noter:

- Sur le site de la mare de la baie Lucas, à Oyster Pond, les rejets de la station d'épuration sont régulièrement contrôlés et la Réserve reste vigilante. Elle a remarqué que cet apport d'eau douce maintient un faible niveau de salinité dans cet étang, qui favorise le développement des populations de poissons et de crustacés.
- La Collectivité de Saint-Martin a fait remarquer au Conservatoire du littoral la faiblesse de son investissement sur les étangs. Le Conservatoire a entendu ce message.



Franck Roncuzzi fait le point sur les actions de police effectuées par les agents de la Réserve naturelle.

À noter:

- Le nombre de procès-verbaux est stable : une quinzaine par an.
- Les gardes favorisent la sensibilisation et font de nombreux rappels à la loi.
- La Réserve naturelle va prochainement pouvoir mettre en place le système des timbres amendes, qui simplifie la procédure en cas de procès-verbal.

- Interventions diverses des membres du comité consultatif -

- Patricia Chance-Duzant reprochant à la Réserve naturelle de ne pas réagir à la pollution récurrente émanant d'une station d'épuration appartenant à la Semsamar à Grand-Case, Nicolas Maslach lui répond qu'elle est mal informée car la Réserve a dressé un procès-verbal dans le cadre de cette affaire. L'adresse de courriel de Patricia Chance-Duzant sera incluse dans la liste des destinataires du journal de la Réserve.
- En réponse à la suggestion que les gardes de la Réserve puissent être dotés de pouvoir de police en matière d'espèces protégées en dehors des espaces classés, Patricia Chance-Duzant affirme que les habitants sont opposés à l'extension des pouvoirs de police de la Réserve pour la protection des espèces protégées.
- Le vice-procureur rétorque que le parquet est en faveur de cette extension des pouvoirs de police de la Réserve. Il ajoute qu'il y a beaucoup d'infractions, peu de procès-verbaux, que les agents de la Réserve explique leur faute aux contrevenants, plusieurs fois, et que les procès-verbaux sont le dernier recours.
- Georges Gumbs demande comment il est possible que la Ferme aux Papillons continue de travailler alors que son fonctionnement est illégal. Nicolas Maslach lui répond que la Ferme aux Papillons s'est installée au Galion avant la création de la Réserve, à une époque où la municipalité était en faveur de cette activité. La Réserve n'est pas opposée à la Ferme aux Papillons, à condition que la structure soit en règle, ce qu'elle n'a jamais démontré avoir l'intention de faire. La Collectivité s'est déclarée en faveur du maintien de la Ferme aux Papillons et le Conservatoire du littoral l'a entendu.
- Georges Gumbs demande s'il serait possible d'envisager une coopération avec la Dominique dans le cadre du sanctuaire Agoa de protection des mammifères marins. Romain Renoux lui répond que la Dominique a déjà été sensibilisée à cette possibilité et invitée au projet Life Web, qui s'est tenu en avril 2014 à Puerto Rico.
- Patricia Chance-Duzant demande à la Réserve naturelle de mettre en place des actions pour favoriser le développement des colibris, des pélicans et des sucriers.
- Georges Gumbs s'inquiète de la prolifération des singes verts. Nicolas Maslach lui répond que cette espèce est invasive, dangereuse et que l'ONCFS met en place son éradication.

- Le rapport financier -

Nicolas Maslach présente le rapport financier, mis en ligne et consultable sur le site de la Réserve naturelle de Saint-Martin.



À noter:

- À compter du 1er janvier 2015, le Conservatoire du littoral va augmenter la redevance au titre des AOT dues par les prestataires de l'îlet Pinel. Elle passe de 12 à 20 euros le mètre carré.
- Le comité consultatif a approuvé l'augmentation de la redevance sur les activités commerciales dans la Réserve naturelle de Saint-Martin, qui passera de 1,52 euro par jour et par personne à 2 euros, sur les douze mois de l'année, au 1er janvier 2015. Cette mesure avait été approuvée le 9 décembre 2014 par les membres de Métimer au cours de leur assemblée générale annuelle. Au cours de cette même assemblée, les mêmes membres avaient approuvé la mesure proposée par Stéphane Mazurier, opérateur de deux bateaux, d'étendre la redevance à tous les mois de l'année.
- Le parking de la résidence Mont Vernon occupant le domaine géré par la Réserve naturelle, la copropriété a été informée qu'elle devrait bénéficier d'une AOT, pour un montant de 20 000 euros par an.
- La plage du Club Orient étant partiellement incluse sur l'espace classé en réserve naturelle, la direction de l'hôtel a été informé qu'elle bénéficierait d'une AOT pour un montant de 30 000 euros par an.

- Conclusion -

Le vice-procureur Flavien Noailles salue la façon de travailler de la Réserve, en bonne intelligence avec ses services. Il remarque que la police consiste également à user de pédagogie. Il qualifie l'équipe de la Réserve de disponible, il ajoute que l'on peut compter sur ses agents, que le travail sur le terrain est important et que les procès-verbaux sont dressés à bon escient. Il conclue en déclarant qu'il s'applique à donner une traduction judiciaire des procès-verbaux dressés par la Réserve naturelle.

Matthieu Doligez constate l'importance du travail effectué par la Réserve, dont on se rend compte chaque année au cours du comité consultatif. Il rappelle que ce travail se fait en partenariat avec l'État, qui contribue à une part non négligeable du financement de la Réserve. Il termine en assurant que la Réserve peut compter sur l'État pour continuer ce financement.



Rapport financier • • • au 31 octobre 2015